

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS DIRECTION DU RECRUTEMENT

Concours du second degré — Rapports de jury Session 2012

CAPES EXTERNE ET CAFEP
DE PHILOSOPHIE

Rapport présenté par M. Paul MATHIAS Inspecteur général de l'éducation nationale Président du jury

Les rapports des jurys de concours sont établis sous la présidents de jury	responsabilité des
presidents de jury	
presidents de july	
presidents de july	
presidents de july	
presidents de jury	
presidents de jury	
presidents de jury	

SOMMAIRE

COMPOSITION DU JURY	9
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	11
PREMIÈRE ÉPREUVE : DISSERTATION	11
DEUXIÈME ÉPREUVE : EXPLICATION DE TEXTE	17
ÉPREUVES D'ADMISSION	25
PREMIÈRE ÉPREUVE : LEÇON	25
Liste des sujets proposés aux candidats	25
Rapport sur la leçon	29
DEUXIÈME ÉPREUVE : DOSSIER	37
1.2 - Explication de texte	38
Liste des auteurs et des ouvrages proposés aux candidats	38
Rapport sur l'explication de texte	41
2.2 – Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable	46
DONNÉES STATISTIQUES	49
1. BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ	49
2. BILAN DE L'ADMISSION	49
3. RÉPARTITION PAR ACADÉMIE D'INSCRIPTION	50
ANNEYE : Lista dos principaux ouvrages de la bibliothèque du concours	52

CAPES ET CAFEP DE PHILOSOPHIE SESSION 2011

COMPOSITION DU JURY

DIRECTOIRE

M. Paul MATHIAS, IGEN, président Mme Souâd AYADA, IGEN, vice-présidente M. Joseph VIDAL-ROSSET, maître de conférences, université de Nancy II (Nancy), vice-président Mme Paula LA MARNE, IA-IPR (Rouen), secrétaire générale

EXAMINATEURS

M. Guillaume BARRERA, professeur agrégé, lycée Fustel de Coulanges (Strasbourg)

Mme Anne BARTISSOL, professeure agrégée, lycée Hector Berlioz (Créteil)

M. Thierry BEDOUELLE, professeur agrégé, lycée Blaise Pascal (Clermont-Ferrand)

M. Denis COLLIN, professeur agrégé, lycée Aristide Briand (Rouen)

M. Henri COMMETTI, professeur agrégé, lycée Pierre de Fermat (Toulouse)

Mme Hélène DEVISSAGUET, professeure agrégée, lycée Richelieu (Versailles)

Mme Anne DEVARIEUX, maîtresse de conférences, université de Caen (Caen)

M. Yvan ELISSALDE, professeur agrégé, lycée Bertran de Born (Bordeaux)

Mme Sophie FOCH-REMUSAT, professeure agrégée, lycée Voltaire (Paris)

M. Hervé FRADET, professeur agrégé, lycée Hoche (Versailles)

Mme Sophie GOUVERNEUR, professeure agrégée, Ecole nationale de commerce (Paris)

M. Thierry HOQUET, maître de conférences, université de Nanterre (Versailles) M. Franck KAUSCH, professeur agrégé, lycée Janson de Sailly (Paris)

Mme Catherine LAMARQUE, professeure agrégée, lycée Georges Clemenceau (Reims)

Mme Béatrice LENOIR, professeure agrégée, lycée Thuillier (Amiens)

Mme Silvia MANONELLAS, professeure agrégée, lycée Henri IV (Paris)

M. Alain MÉNIL, professeur de chaire supérieure, lycée Condorcet, (Paris)

M. Jean-Marie MEYER, professeur agrégé, lycée Stanislas (Paris)

Mme Isabelle OLIVO, maîtresse de conférences, IUFM de Caen (Caen)

M. Vincent PIQUEMAL, professeur agrégé, lycée Montaigne (Bordeaux)

M. Philippe QUESNE, professeur agrégé, lycée Gambetta (Lille)

Mme Sophie TRINQUIER, professeure agrégée, lycée Albert Schweitzer (Créteil)

Mme Hélène VASSAL, professeure de chaire supérieure, lycée Saint-Sernin (Toulouse)

Mme Virginie VUILLAUME, professeure agrégée, lycée Stephen Liegeard (Dijon)

M. Dominique WEBER, professeur agrégé, lycée Lakanal (Versailles)

M. Éric ZERNIK, professeur agrégé, lycée Louis-le-Grand (Paris)

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

PREMIÈRE ÉPREUVE DISSERTATION

Rapport établi par M. Vincent PIQUEMAL à partir des remarques faites par l'ensemble des membres des commissions « Dissertation »

Intitulé de l'épreuve : « Dissertation dont le sujet se rapporte au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales. » — Durée : cinq heures ; coefficient 3.

Composition des commissions : Mmes et MM. Souâd AYADA, Guillaume BARRERA, Anne BARTISSOL, Sophie FOCH-RÉMUSAT, Hervé FRADET, Sophie GOUVERNEUR, Thierry HOQUET, Franck KAUSCH, Catherine LAMARQUE, Vincent PIQUEMAL, Sophie TRINQUIER, Hélène VASSAL, Joseph VIDAL-ROSSET, Virginie VUILLAUME, Éric ZERNIK.

Données statistiques :

Nombre de copies corrigées	608
Notes minimale / maximale	01 / 20
Moyenne des candidats admissibles	12.82

Sujet : Le désir de connaissance

Au vu de la qualité très disparate des copies, nous rappellerons, en guise de préliminaires, quelques règles élémentaires de méthode.

D'une analyse précise du sujet, le jury attend qu'elle conduise à la formulation d'une problématique. Par « problématique », on entend l'ensemble ordonné des difficultés sémantiques déterminant les initiatives et la progression de la réflexion. Formuler une problématique, c'est élaborer un questionnement articulé, l'enchaînement des questions obéissant à une norme de cohérence. Par là, il s'agit de faire explicitement apparaître le caractère nécessaire de leur liaison et de la progression qui s'effectue dans le passage de l'une à l'autre. Il va de soi qu'une copie qui jette, par grandes brassées, une foule de questions nées d'associations d'idées plus ou moins accidentelles, ne saurait satisfaire à ce réquisit élémentaire du travail de problématisation. Il faut à cet égard se défier des associations d'idées qui ne sont qu'enchaînement occasionnel d'images nées du souvenir, de l'habitude ou du préjugé, éviter aussi de se laisser déterminer « du dehors, par la rencontre fortuite des choses, à considérer ceci ou cela » (Spinoza, Éthique, II, 29,

scolie). Certes, l'imagination peut suggérer des vues originales et des perspectives inattendues. Mais celles-ci ne seront pleinement fécondes que par leur reprise dans une démarche dont l'organisation relève de la seule initiative du candidat, qui ne dit pas se contenter de faire appel aux seules ressources de sa mémoire, en juxtaposant de manière arbitraire des exposés doctrinaux, sans instruire le moindre problème.

Il importe par ailleurs de rappeler que le sujet doit être rigoureusement respecté dans sa formulation même. Cela signifie qu'il ne convient d'en modifier le libellé sous aucun prétexte. Or, des candidats ont parfois cru bon, au motif que, dans le désir, il n'y a pas d'engagement rationnel suffisamment ferme pour être à la hauteur de l' « objet » visé, de substituer au « désir de connaissance » la « volonté de connaître », si ce n'est tout bonnement « la recherche de la vérité ». Le libellé doit rester le point de mire constant de la réflexion du candidat. C'est à son aune que celui-ci doit évaluer et choisir les références, les types d'analyse, les idées qui s'imposent d'abord à l'esprit. Mieux vaut sacrifier un développement marginal ne servant qu'à mettre en scène une culture parfois toute scolaire et même approximative, que faire feu de tout bois. Est-il vraiment opportun, sous prétexte que le désir serait « infini » et la connaissance « finie », de se livrer à un exposé interminable de la IVème des *Méditations métaphysiques*, dont on reprend tout : la distinction entre la volonté et l'entendement, l'origine de l'erreur, etc. ? Il faut choisir ses outils en fonction du sujet et non pas rattacher par force un intitulé réaménagé aux connaissances qu'on estime être les plus immédiatement disponibles.

Pour ce qui concerne la lecture du sujet, on y révèle quelques constantes. Le sujet a généralement été abordé de deux manières distinctes, voire opposées. Soit l'on a dégagé une tension interne au libellé, dont la formulation était jugée contradictoire, soit l'on est parti du constat d'une évidence, dont on a interrogé les conditions de possibilité. Dans le premier cas, l'accent était mis sur une opposition de nature rendant immédiatement problématique l'idée même d'un désir de connaissance : comment le désir, qui est un élan irrationnel, peut-il avoir pour objet ou pour horizon la rationalité ? Dans le second cas, le désir de connaissance était tenu pour un fait – que venait souvent confirmer la « curiosité enfantine » – dont la reconnaissance était d'ailleurs attestée par l'incipit de la *Métaphysique* d'Aristote, et dont il s'agissait alors d'éclairer la singularité. Ces deux types d'approche étaient parfaitement légitimes, mais leur pertinence demeurait subordonnée à des conditions liées au traitement dont elles constituaient l'ouverture.

Qu'une tension puisse, de prime abord, affecter l'idée d'un « désir de connaissance », on peut en convenir. Qu'on en grossisse les traits afin d'installer une opposition rendant définitivement contradictoire - et donc privée de sens - une telle idée, c'est ce qu'on ne saurait admettre. Or, nombre de candidats ont voulu débusquer, derrière le « désir de connaissance », l'impitoyable conflit entre la sauvagerie bestiale d'un désir qui n'a d'enracinement que corporel et l'exigeante sérénité d'un esprit qui s'épanouit dans la contemplation. « De bas instincts peuvent-ils mener à de nobles choses ? » se demande l'un d'eux. L'imagination n'a pas manqué pour nourrir cette fantastique opposition : tantôt l'âme et le corps tiennent le rôle; tantôt l'instinct et la raison, l'un aveugle, l'autre éclairée. Ou bien ce furent de plus abstraits personnages qui furent sollicités : subjectivité versus objectivité, mouvement versus repos, désordre versus ordre, ténèbres versus lumières. De surprenantes formules ont été façonnées sur ces oppositions : par exemple, le désir étant rapporté au pôle du mouvement et la connaissance à celui du repos, le « désir de connaissance » nous interrogerait sur « le mouvement de l'arrêt » ! Ou encore, on a pu se demander comment l'ombrageuse versatilité du désir peut s'accorder avec la sereine et immuable constance de la connaissance; comment le plaisir de jouir peut bien composer avec l'ennui de connaître. Vertigineux pugilat où l'on a cherché à savoir lequel, du désir ou de la connaissance, pouvait triompher de l'autre : quand c'était la connaissance, le désir, frappé d'indifférence, s'exténuait dans la morque et l'ascèse;

quand c'était le désir, la connaissance était corrompue et n'était plus là que pour le clinquant, la parade et le plaisir de fanfaronner, la vanité y trouvant seule son compte. On en pouvait conclure que le désir de connaissance est soit impossible, soit affublé d'un vice constitutif – l'idée qu'il puisse simplement exister quelque chose comme un « désir de connaissance » n'effleurant même plus les esprits captifs de ce genre de spéculation.

À l'inverse, d'autres sont partis du constat de la très ordinaire existence d'un tel désir. Évidence envahissante, dont il n'y aurait plus qu'à décrire les figures et les variétés : l'expression première en est fournie par l'enfant questionneur, la forme élaborée par le savant en quête de vérité. Entre les deux, la curiosité déploie ses innombrables attentes, depuis la recherche d'une information pratique et le goût de la découverte dans une version parfois proche de l'exotisme, jusqu'à l'indiscrétion – vilain défaut, mais tellement naturel – en passant par le désir de connaître telle ou telle personne, d'en savoir plus sur son compte, etc. Le banal le dispute ici au trivial. On décrit, parfois on questionne avec une fausse subtilité : comment ne pas désirer connaître que ce qu'on ignore, voire ce qu'on a conscience d'ignorer ? Inversement, explique-t-on parfois avec un grand luxe de détails, si l'on ignore quelque chose dont on n'a pas la moindre idée, comment pourrait-on désirer le connaître ? L'ignorance serait donc la condition de possibilité du désir de connaissance – ce qui se démontre par l'absurde.

L'épreuve de dissertation implique un questionnement lucide de l'intitulé proposé et de la sagacité. Déceler une tension dans un sujet ne doit pas inciter à des oppositions caricaturales, mais à des distinctions fines. En l'occurrence, penser ce que le désir de connaissance peut avoir de spécifique par rapport à d'autres types de désir est sans doute plus fécond que ranger tous les désirs dans une seule et même catégorie, définie par le « bestial » ou « l'archaïque », et permet demieux lui opposer le cheminement de la connaissance. La voie n'est en effet pas sans issue, comme l'ont parfaitement compris les candidats qui, tout en reconnaissant le caractère initialement problématique du lien entre désir et connaissance, y ont trouvé l'occasion d'en interroger la signification.

Il s'agissait, par exemple, de repenser le désir en questionnant le présupposé de son orientation vers un objet : le désir est-il nécessairement « désir d'objet » ? La connaissance n'étant pas, à strictement parler « objet », ne faut-il pas concevoir le désir de connaissance comme désir d'un certain rapport au monde, et s'interroger sur la nature de ce rapport : rapport technique de maîtrise et d'usage ? Rapport théorique de compréhension ? Relation de présence et d'ouverture, primitivement nouée au plaisir que procure, si l'on en croit Aristote, l'expérience de la vue ? Et si le désir est toujours associé à un plaisir, de quelle nature est le plaisir qui accompagne la connaissance ou qui est dispensé par l'acte de connaître? En quoi la connaissance est-elle désirable ? L'est-elle par soi, ou en vue d'autre chose ? Ces questions simples, élémentaires, étaient de nature à orienter la réflexion vers une intelligence approfondie du sujet, c'est-à-dire des problèmes susceptibles de lui donner une certaine densité.

De même, partir de l'idée que « tous les hommes désirent naturellement savoir » (*Métaphysique*, 980 a 21) ne saurait conduire à décliner tout au long de la composition, sur un mode narratif, les formes variées et concrètes qu'est supposé prendre un tel désir, mais plutôt à en interroger les conditions et les modalités. Sont-elles liées à une propriété de nature, où les facultés cognitives de l' « animal rationnel » s'articulent à une tendance active (le désir) qui en détermine l'exercice ? Et, si « l'intellect ne se meut pas sans le désir », comme le souligne Aristote dans un passage trop largement ignoré du *Traité de l'âme* (III, 10, 433a), à quelle source rapporter cette mise en mouvement ? S'agit-il d'une tendance immanente au sujet ou d'une attraction exercée par l' « objet » ? Ou encore : doit-on comprendre le désir de connaissance comme l'expression d'une séparation originelle conduisant à penser le rapport à la connaissance dans les termes d'une réminiscence (Platon) et d'une nostalgie ? Faut-il, au contraire, rapporter ce désir à notre

nature sensible et passionnelle, le développement de nos facultés intellectuelles étant solidaire, selon la perspective ouverte par le Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, de l'émergence et du dynamisme de nos propres passions ? Autre optique, celle-là bergsonienne : n'est-ce pas à nos intérêts vitaux et à la fonction pratique de l'intelligence que renvoie le désir de connaissance ? Par exemple, note un candidat, « s'il existe un désir de connaissance, il doit être inscrit dans notre manière d'appréhender le monde. Or, cette appréhension du monde est inséparable de notre action dans ce monde ». À moins qu'il ne faille rattacher le désir de connaissance à un besoin de « sécurisation », de telle sorte qu'il ne renverrait qu'à une inquiétude à apaiser (Nietzsche)? Pourtant, comme l'observe un candidat, le rapport du désir à l'inquiétude est peut-être moins d'opposition que de constitution : le désir de connaissance pourrait alors être réinterprété comme un désir où s'entretient une inquiétude qui vivifie l'esprit, plutôt que comme aspiration à un état où toute forme de trouble serait désamorcée. Ce n'est pas la connaissance qui apaise, rassure, sécurise : ce sont les croyances. Un autre candidat remarque : « Il n'y a de désir authentique de connaître que pour celui qui voit des problèmes là où d'autres voient des certitudes ». Replacé dans l'horizon de « l'inquiétude » (l'uneasiness de Locke), c'est au dynamisme et à la vitalité de l'esprit que renvoie le désir de connaissance. Ce sont là autant de pistes, empruntées avec plus ou moins de bonheur par les candidats, conduisant à interroger de manière positive le sens, la fonction et la finalité du désir de connaissance.

Une approche critique n'était pour autant pas exclue, soit que, dans le sillage des analyses foucaldiennes, le désir de connaissance fût articulé à un désir de pouvoir et de contrôle sur les corps, les vies, les individus et les populations, participant ainsi à une entreprise politique de normalisation et d'assujettissement des hommes ; soit que, en relation au criticisme kantien, il fût considéré comme ce qui porte la connaissance à excéder ses propres limites pour revêtir la forme stérile de la métaphysique dogmatique ; soit, enfin, que le rapport à la connaissance, défini comme simple désir, et non comme volonté – la velléité de l'un s'opposant à la résolution et à l'effort que réclame l'autre – exacerbât le goût des solutions plutôt qu'il n'aiguisât le sens des problèmes. Le scientisme, dans cette dernière circonstance, serait alors la figure accomplie du désir de connaître.

Ce genre d'évaluation a donné lieu à quelques belles analyses, mais la plupart des lectures critiques que le jury a eu l'occasion de rencontrer se ramenaient à une stigmatisation morale, parfois un peu naïve, du désir de connaissance comme expression de la vanité humaine : mis en accusation, un tel désir devenait, depuis Adam pécheur jusqu'à la frénésie « technoscientifique » de l'âge contemporain, en passant par la dangereuse prétention de percer les secrets de la nature, identifiée à un véritable viol, le ferment de tous les maux de l'humanité. Même si le thème n'est pas étranger à une certaine doxa portée par la tradition, ce genre de diatribe ne pouvait que laisser le jury perplexe — car, à défaut d'emporter sa conviction, il ne pouvait qu'alimenter le doute sur le degré de plausibilité que le candidat-procureur accordait à son propre propos.

Plus fines ont été les considérations développées sur les enjeux du désir de connaissance : se libérer de ses désirs ou libérer le désir ? Dans le premier cas, on invoquait généralement Épicure, Lucrèce ou les stoïciens, les vertus thérapeutiques de la connaissance des désirs, l'aspiration à l'ataraxie, mais sans vraiment montrer comment la connaissance des désirs est ordonnée à un désir de connaissance dont le nom est « philosophie », et le motif déterminant le désir de bonheur. C'est dire qu'on ne reconduisait pas à sa véritable source l'entreprise de connaissance, mais, par un simple jeu verbal, on substituait au désir de connaissance la connaissance des désirs. Dans le second cas, c'est du côté de Spinoza que l'on se tournait généralement, pour soutenir qu'il s'agit, à travers le désir de connaissance, de libérer le désir. De quoi ? De la servitude passionnelle et de la relative impuissance où le place la connaissance

inadéquate. Mais peu sont parvenus à identifier le désir de connaissance à la figure rationnelle du *conatus* (*Éthique*, IV, 61), à le rattacher à la « joie » conçue comme affect actif (III, 58-59) dont la forme accomplie est l'amour intellectuel de Dieu (V, 32, sq.).

Le jury a pu, en effet, constater un manque assez général de persévérance et d'esprit de suite - parfois même d'à-propos - dans l'exploitation des auteurs. On a beaucoup cité Platon, l'aporie du Ménon, mais sans toujours s'aviser de la solution qu'en donne le texte (81b-d). On évoque la maïeutique, on oublie la réminiscence. L'incomplétude aboutit au contre-sens, lorsque la source du désir de connaissance est située dans les vertus pédagogiques de Socrate maïeuticien. On a beaucoup cité Kant, et l'idée que le désir de connaissance opère en nous comme « désir d'inconditionné ». Mais rares sont ceux qui ont su montrer en quoi cet « irrépressible désir » (Critique de la raison pure, II, chap.2, « Canon de la raison pure ») est générateur d'illusions dont la dialectique transcendantale nous offre, avec les antinomies de la raison pure, une exemplaire illustration. Plus rares, encore, ceux qui ont su tirer profit d'une lecture attentive de la « Méthodologie transcendantale », pour montrer comment prévenir les illusions induites par le désir de connaissance sans renoncer pour autant à l'inconditionné que la raison vise travers lui. C'est dire que certaines copies imposent, en même temps que ce qu'elles sont, ce qu'elles auraient pu être si telle ou telle référence, telle ou telle idée, bien présente, avait été suivie jusqu'au bout. Mais on se laisse trop facilement conduire, répétons-le à nouveau, par les associations d'idées au détriment de la réflexion rigoureusement construite, et, impatient de dire ce que l'on sait, on oublie d'approfondir ce que l'on dit, lâchant alors la proie pour l'ombre.

Cependant, le rapport aux auteurs n'est jamais là que pour soutenir une réflexion dont on attend aussi un ancrage dans le concret de la vie et de ses usages. Trop souvent, la connaissance est traitée comme une sorte d'absolu désincarné, qui a d'autant plus de prix et de valeur qu'il semble éloigné des contingences de ce monde. Elle ne serait désirable qu'à cette condition. Mais, est-ce vraiment ce que confirmerait l'attention aux connaissances concrètes, aux démarches scientifiques qui permettent de les établir ou de les obtenir, à la manière dont le désir de connaissance se manifeste chez tel ou tel savant ? S'en instruire auprès de Poincaré, en méditant tel ou tel texte sur la valeur de la science ou l'invention mathématique, et s'en informer à travers le récit de telle ou telle découverte (J.D.Watson, p.ex.) ou l'œuvre épistolaire de tel ou tel homme de science (Galilée, Einstein, parmi d'autres) permettraient de donner chair et force à une réflexion qui, sans cela, risque de tourner dans le cercle enchanté des pures généralités.

De même, il n'était pas inopportun, pour des candidats qui se destinent au métier de professeur, de réfléchir à la manière dont le désir de connaissance peut être éveillé et nourri au sein de l'univers scolaire - s'agit-il de rendre le savoir « attractif » par une « pédagogie ludique » hostile à la contrainte, ou de solliciter, par l'action d'une « contrainte seconde », les forces libératrices de l'intelligence et du savoir conquis, comme le suggère Hegel dans la remarque du § 175 des Principes de la philosophie du droit? Si le jury a pu regretter cette indifférence aux significations concrètes et pratiques du désir de connaissance, il regrette aussi la propension constante et presque universellement partagée des candidats à développer un discours philosophique sans lien avec l'époque actuelle. À un moment de notre histoire où il est pourtant remarquable que la recherche de la connaissance pour elle-même, le désir d'une connaissance désintéressée, apparaît de moins en moins comme une valeur et de plus en plus comme politiquement illégitime, voire condamnable, aucun candidat ne saisit l'occasion de développer sa pensée à partir d'une critique de l'idéologie dominante, empêtrée dans un pragmatisme à courte vue et d'autant plus facilement partagé qu'il est admis sans réflexion.

*

Pour terminer, le jury tient à rappeler deux choses :

- ♦ premièrement, que l'exigence de correction, dans la présentation aussi bien que dans l'expression, n'est en rien accessoire. Nombre de copies se disqualifient elles-mêmes, soit d'être rédigées dans une langue mal maîtrisée, tant du point de vue de la syntaxe que de l'orthographe, soit de se présenter comme des brouillons, accumulant ratures, abréviations, innombrables rajouts dans les marges et les interlignes, graphie illisible, livrant ainsi d'indéchiffrables palimpsestes ;
- ♦ deuxièmement, que l'exigence d'une réflexion aboutie, organisée et consistante, n'est en rien secondaire. Trop de candidats ne parviennent pas à franchir le seuil de la copie double, si ce n'est de la copie simple, se contentant de juxtaposer quelques fragiles réflexions suggérées par la seule lecture du libellé, comme si le travail dissertatif devait être une affaire d'« inspiration » dont il dépend de quelque génie caché et capricieux qu'elle soit ou non au rendez-vous. D'autres présentent un travail totalement déséquilibré, où des introductions démesurées côtoient des parties toujours plus courtes et des conclusions d'une phrase. D'autres, enfin, ne réussissent pas, sans doute par une mauvaise gestion du temps, à aller au terme de leur réflexion − ce qui est d'autant plus regrettable qu'un certain nombre de copies inachevées présentent de réelles qualités, se révélant ainsi meilleures que d'autres, formellement abouties, mais plates, poussives et ennuyeuses. Le jury a su les distinguer, mais rappelle aux uns comme aux autres que l'épreuve de la dissertation doit être préparée en amont par un entraînement régulier et soutenu tout au long du cursus universitaire des candidats.

Trop de copies, en somme, trahissent l'impréparation et la méconnaissance des exigences les plus élémentaires de la dissertation, relatives aussi bien à la lecture et à l'analyse du sujet qu'à la construction du devoir – apparemment, la nécessité d'élaborer une introduction, de présenter sous forme de parties les différents moments de la réflexion, de rédiger une conclusion, ne va pas de soi pour tous.

A l'opposé, les meilleures copies témoignent toujours d'un savoir-faire, d'une culture solide, maîtrisée, convoquée avec discernement, d'un sens des problèmes auquel seules la fréquentation assidue des auteurs et la régularité des exercices, ont pu permettre de donner son entière acuité.

lci comme ailleurs, l'excellence n'est jamais le fruit du hasard.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

DEUXIÈME ÉPREUVE EXPLICATION DE TEXTE

Rapport établi par Mme Béatrice LENOIR à partir des remarques faites par l'ensemble des membres des commissions « Explication »

Intitulé de l'épreuve : « Explication de texte français ou en français ou traduit en français. Le texte est extrait de l'œuvre d'un auteur inscrit aux programmes de philosophie en vigueur dans les classes terminales. » — Durée : cinq heures ; coefficient 3.

Composition des commissions : Mmes et MM. Thierry BEDOUELLE, Denis COLLIN, Henri COMMETTI, Anne DEVARIEUX, Hélène DEVISSAGUET, Yvan ELISSALDE, Paula LA MARNE, Béatrice LENOIR, Silvia MANONELLAS, Alain MÉNIL, Jean-Marie MEYER, Isabelle OLIVO, Philippe QUESNE, Dominique WEBER.

Données statistiques :

Nombre de copies corrigées	600
Notes minimale / maximale	01 / 20
Moyenne des candidats admissibles	11.99

Sujet:

« Le meilleur titre de la nature à notre reconnaissance, c'est que, sachant à quelles souffrances nous étions destinés dans la vie, elle a, pour alléger nos épreuves, créé l'habitude, qui nous familiarise en peu de temps avec les tourments les plus rudes. Personne n'y résisterait, si l'adversité gardait, en se prolongeant, la même violence qu'au premier choc. Nous sommes tous couplés à la fortune; pour les uns, la chaîne est d'or et lâche, pour les autres elle est étroite et grossière, mais qu'importe? Une même captivité enserre l'humanité tout entière, et ceux qui enchaînent les autres n'en sont pas moins enchaînés; car tu ne soutiendras pas, je suppose, que les fers sont moins pesants quand on les porte au bras gauche¹. Les honneurs

¹ Un usage militaire romain, nommé *custodia militaris*, voulait que le prisonnier fût enchaîné par son bras droit au bras gauche du soldat chargé de le garder.

attachent celui-ci et la richesse cet autre ; tel porte le poids de sa naissance, tel le poids de son obscurité ; tel courbe la tête sous la tyrannie d'autrui, tel sous sa propre tyrannie ; tel a sa résidence imposée par l'exil, tel autre par un sacerdoce. Toute vie est un esclavage. Il faut donc s'accoutumer à sa condition, s'en plaindre le moins possible et ne rien laisser échapper des avantages qu'elle peut offrir : aucun sort n'est si rigoureux qu'une âme raisonnable n'y trouve quelque sujet de réconfort. On voit souvent un emplacement exigu se prêter, grâce à l'ingéniosité de l'architecte, à une foule d'usages divers, et une habile ordonnance rendre le plus petit coin habitable. Pour triompher des obstacles, fais appel à la raison : tu verras ce qui résistait s'assouplir, s'élargir ce qui était étroit, et les fardeaux s'alléger aux épaules qui sauront les porter. »

SÉNÈQUE, La Tranquillité de l'âme, X [2-4] (traduction René Waltz et Paul Veyne modifiée)

Commençons par signaler quelques erreurs et défauts récurrents, que l'entraînement à l'explication de texte doit viser à corriger. Des candidats en nombre s'en sont tenus à une paraphrase du texte, le reformulant de façon plus ou moins approximative, sans y trouver matière à explication. Ainsi, trop rares sont ceux qui ont défini et analysé un concept aussi fondamental que celui de « raison », la plupart se contentant d'y substituer synonymes ou périphrases. Bien des candidats n'ont pas rendu compte des problèmes que le texte pose ou qu'il soulève. Beaucoup ne se sont interrogés en rien sur les thèses qu'ils identifiaient, ni sur le raisonnement qui les élaborait. Le texte a ainsi fréquemment été rapporté à des proverbes ou à d'autres lieux communs – « serrer les dents », « faire contre mauvaise fortune bon cœur », «cultiver son jardin », ou encore « savoir profiter des petits plaisirs de la vie » – comme si comprendre un texte revenait à le ramener à des thèmes bien connus et considérés à tort comme évidents.

Parmi ceux qui ont adopté une attitude plus interrogative, plusieurs ont cru poser des problèmes quand ils soulevaient des objections et donnaient tort à Sénèque. Or, ils auraient dû s'en tenir à ce principe que, lorsque certaines objections viennent aisément à l'esprit de tous, c'est qu'elles ont vraisemblablement été rencontrées par l'auteur luimême, qui en a tenu compte dans l'élaboration ou l'exposé de son argument; et si ce dernier en a ainsi tenu compte, il importe de comprendre et d'expliquer la façon dont de telles objections s'intègrent à son propos.

D'autres candidats semblent ne pas reconnaître dans un texte philosophique autre chose que l'énoncé d'opinions soutenues par des artifices rhétoriques qu'il faudrait identifier et dénoncer. Le souci de ne pas être dupe d'une habile manipulation – souci qui paraît souvent tenir lieu de toute méthode – rend la compréhension et l'explication du texte impossibles. Bien des candidats, ainsi, confondent évaluation critique et condamnation morale. Plusieurs candidats ont, par exemple, accusé Sénèque de chercher à faire oublier l'injustice sociale, dans le but de légitimer un rapport de forces lui assurant une position dominante, alors qu'il aurait dû inciter à la révolte ou, tout au moins, chercher à penser les conditions d'un progrès social et politique. Or, si les textes philosophiques ne sont pas soustraits au jugement de valeur, seule une étude patiente et rigoureuse, permettant d'identifier et d'expliquer la position théorique d'un auteur, peut ouvrir à une réflexion sur ses limites.

Beaucoup de candidats n'ont pas su faire usage des doctrines auxquelles ils se sont référés pour expliquer le texte. Très souvent considéré comme l'occasion d'exhiber des connaissances acquises, chaque thème rencontré au fil de la lecture a été associé à une doctrine évoquée à grands traits. Celui de « l'habitude » a ainsi pu donner lieu à des

allusions à Bergson et à la servitude universelle, à Platon ou à Hegel, avec des résumés de l'allégorie de la caverne ou de la dialectique du maître et de l'esclave. Or, la comparaison de philosophies différentes doit toujours avoir pour visée d'éclairer la spécificité des thèses du texte proposé, tandis que le rapprochement arbitraire et flou de deux pensées conduit à les confondre et à commettre de grossiers contresens.

Certains, ainsi, ne distinguant pas Sénèque de Platon, ont cru voir dans l'appel à la raison une incitation à dépasser le monde sensible pour se tourner vers les Idées intelligibles, interprétation que le texte n'autorisait en rien et qui rendait aveugle à son sens. Les références au stoïcisme ont souvent donné lieu à des défauts analogues, bien des candidats présentant des résumés de leurs connaissances, indépendamment de toute explication du texte. Beaucoup ne semblaient connaître que la distinction d'Épictète entre ce qui dépend de nous et ce qui n'en dépend pas, à laquelle on pouvait à juste titre faire appel pour rendre compte du texte, mais qui, le plus souvent, ne faisait l'objet que d'une vague et allusive évocation. Rappelons, au passage, que, contrairement à ce qu'affirment bien des copies, Sénèque, mort en 65, ne s'inspire en rien d'Épictète, alors âgé d'une quinzaine d'années! Une partie des candidats, enfin, ignorant la position stoïcienne à l'égard des plaisirs et manquant de s'interroger sur les causes du réconfort d'une « âme raisonnable », ont cru déceler dans le texte une incitation à se rendre attentif aux plaisirs du moment et reconnaître, parfois, en Sénèque, un adepte de l'épicurisme.

L'extrait proposé de *La Tranquillité de l'âme* porte sur l'attitude à adopter quand nous nous croyons réduits à l'impuissance au motif que nos actions ne peuvent transformer une situation dont nous souffrons. Or, selon Sénèque, même dans ce cas, l'appel à la raison permet de « triompher des obstacles » rencontrés. Cette thèse est fondée sur une conception de la nature comme ce qui indique la voie à suivre et rend possible cette victoire, et sur une détermination de la fortune montrant qu'il est vain d'espérer la suppression des causes de ses souffrances. Le plan du texte a généralement été discerné, mais très formellement, car peu de candidats sont parvenus à rendre compte de sa cohérence et de sa progression, l'énoncé du mouvement du texte se réduisant le plus souvent au relevé successif des thèmes abordés.

En effet, les deux premières phrases caractérisent une nature providentielle, qui veut et qui fait le bien de l'homme, en lui donnant l'habitude qui lui permet de résister à l'adversité (lignes 1 à 5 : « la même violence qu'au premier choc »). À la nature bonne est opposée, dans un second temps, la fortune qui ne peut l'être, car toutes les conditions y sont égalisées dans un même « esclavage » (« Nous sommes tous couplés à la fortune... Toute vie est un esclavage », lignes 5 à 13). À ceux qui supportent leurs souffrances grâce à une accoutumance spontanée, mais qui espèrent aussi les diminuer ou les supprimer en changeant de condition, Sénèque montre qu'une telle espérance est vaine. D'où un dernier moment, dans son argument, qui se fonde sur les deux premiers pour prescrire une attitude de sagesse : consentir sans restriction à sa condition, en s'accoutumant à ses souffrances et en reconnaissant par la raison les biens dont cette condition est l'occasion.

Le premier moment du texte a souvent été mal compris. La première phrase, en particulier, a pu donner lieu à de surprenants contresens – selon plusieurs candidats, la nature devrait nous être reconnaissante! – et révéler des ignorances inattendues : celle du sens ordinaire du mot « titre », au premier chef; celle de la conception d'une nature providentielle, que certains candidats semblaient découvrir pour la première fois dans un texte philosophique, s'évertuant, pour les uns, à montrer, contre la lettre du texte, que Sénèque ne pouvait avoir soutenu une telle thèse, ou au contraire, pour les autres, à la réfuter au nom de la « science moderne ». D'autres candidats, craignant sans doute les erreurs qu'ils auraient pu commettre, se sont abstenus d'analyser le concept de

« nature », jusqu'à le passer totalement sous silence. Des connaissances générales de la conception stoïcienne de la nature ont parfois donné lieu à des exposés sur l'ordre cosmique tout à fait indépendants de toute explication réelle du texte. En revanche, des candidats attentifs au texte, mais parfois ignorants du stoïcisme sur ce point, ont su relever les propositions qui montrent que la nature, sage et prévoyante, agit intentionnellement pour le bien des hommes, et certains ont même su dégager les fondements théoriques de cette conception, rappelant que l'ordre de la nature est, pour les stoïciens, celui d'une raison divine immanente au monde.

D'autres candidats se sont demandé pourquoi la nature, voulant diminuer la souffrance, ne l'avait pas supprimée. La relation de la nature et du destin a alors été comprise par certains comme un conflit, dans lequel la nature, impuissante à empêcher les attaques du destin, en palliait les effets, comme un moindre mal. Mais c'était là ne pas tirer parti de la deuxième phrase, faute de s'interroger sur son articulation avec la première. Après avoir énoncé ce que fait la nature, Sénèque dit à quelle fin elle le fait : l'allègement des épreuves est visé par la nature comme condition de la survie. La nature ne se substitue pas à l'homme en supprimant la souffrance, mais l'y rend résistant, pour qu'il vive. La nature veut une vie résistant à l'adversité et aux souffrances, non une vie qui serait exempte d'adversité. Distinguer la nature du destin ne servait donc pas à la compréhension du texte.

Plusieurs candidats ont questionné le texte de la manière suivante : si la nature et le destin, conformément à la doctrine stoïcienne, ne sont qu'un, n'est-il pas paradoxal que la nature fasse souffrir les hommes tout en leur donnant une faculté qui diminue leurs souffrances ? Certains ont su montrer en quoi il n'y avait là qu'une apparence de paradoxe. La nature, en effet, ne se définit pas comme providentielle parce qu'elle satisfait les désirs de chaque homme, mais parce qu'elle agit pour le mieux, inséparablement pour chaque individu et pour le tout dont il est une partie. Que les hommes souffrent est nécessaire en raison de ce qu'ils sont, mais, comme le montre le troisième moment du texte, ils ne sont pas pour autant impuissants à l'égard de la souffrance.

L'habitude a, de facon générale, été davantage et mieux étudiée que les autres concepts-clés du passage proposé. De nombreux candidats ont lié le premier et le troisième moment du texte, en y voyant un passage de la passivité de l'agent, en qui l'habitude s'exerce de façon spontanée, sans intervention de la volonté, à l'activité manifeste dans le dernier moment du texte, où l'accoutumance est prescrite et donc volontaire. Peu, cependant, se sont interrogés sur le sens et sur la nécessité de ce mouvement, qui aurait dû conduire à déterminer plus précisément le rapport entre la première et la dernière partie, et à rendre compte de l'unité du texte. De façon générale, les candidats abordent le texte comme si celui-ci pouvait sans dommage être découpé en éléments distincts, dépourvus de relation les uns avec les autres. Cette attitude se traduit souvent par des questionnements ponctuels, suscités par des associations d'idées dont la valeur n'a pas été mise à l'épreuve par la confrontation avec la thèse du texte. Les candidats qui ont relevé l'ambivalence de l'habitude, qui émousse la douleur, mais aussi le plaisir, et se sont étonnés du silence de Sénèque sur ce point, y voyant une insuffisance de son analyse, auraient plutôt dû se demander en quoi la perspective du texte n'appelait pas une telle détermination de l'habitude.

L'articulation du second moment avec le premier a soulevé des difficultés dont la plus notable était celle du rapport de la fortune et de la nature. Bien des candidats ont assimilé fortune, destin et nature, mais une telle lecture les conduisait à des difficultés que plusieurs ont relevées: comment comprendre que Sénèque incite à la reconnaissance envers une nature qui serait, comme fortune, asservissante? Comment la nature peut-elle agir pour le bien des hommes et, en même temps, les asservir? Ceux

qui ont trop rapidement conclu à l'incohérence de Sénèque auraient gagné à poser en principe que les incohérences et les contradictions qu'on est tenté d'imputer au texte donné à expliquer viennent plus vraisemblablement de premières approches nécessairement partielles et donc à rectifier. Sénèque conçoit-il comme captivité ou esclavage la détermination des hommes par la nécessité à laquelle nul ne peut se soustraire, par le destin ou par la nature, qui ordonne infailliblement l'enchaînement des causes et des effets ? Bien des candidats ont conclu en ce sens ; il fallait pourtant distinguer. L'analyse des exemples et des images permettait de le faire ; elle a cependant souvent été partielle ou même oubliée, là où le texte appelait une explication minutieuse, que les membres du jury ont eu la satisfaction de trouver dans les meilleures copies.

La fortune est caractérisée par les biens et les maux qu'elle distribue, dont Sénèque donne des exemples : honneurs, richesse, naissance noble ou humble, etc., qui sont autant de biens ou de maux dont l'existence ou les effets sont variables et échappent à toute maîtrise de l'homme, parce qu'ils dépendent des circonstances extérieures. Si la fortune asservit, est-ce au sens où nos vies dépendent des hasards favorables ou défavorables qui nous rendent plus ou moins heureux, plus ou moins libres ? Certains candidats ont, tout au long de leur explication, confondu une telle dépendance avec la thèse de Sénèque selon laquelle une fortune favorable rend tout aussi peu heureux et libre que la mauvaise fortune. Des candidats ont su expliquer la métaphore des deux chaînes en ce sens et montrer, en analysant l'image de la *custodia militaris*, que la liberté n'est pas davantage fonction de la domination qu'on exerce sur les autres, parce que tous les hommes sont captifs en ce sens que c'est toujours un autre ou des autres qui déterminent leurs pensées et leurs actions.

De façon générale, les candidats doivent être attentifs à identifier la fonction précise des images et des exemples, en se gardant d'extrapoler. Dire, par exemple, comme certains l'ont fait, qu'il reste préférable d'être dans la situation du soldat, puisque celui-ci voit sa faction prendre fin, sortait du cadre précis de l'exemple, tel que le prend Sénèque. La série des exemples qui suivaient précisaient la thèse : les biens qu'on désire n'asservissent pas moins et ne font pas moins souffrir que les maux qu'on redoute. Il était nécessaire, par l'analyse de chaque exemple, de déterminer la nature de cet asservissement. Plusieurs candidats l'ont confondu avec l'existence d'obligations et de contraintes inhérentes à chaque condition, dont il fallait pourtant le distinguer sous peine de ne pas comprendre le dernier moment du texte. Ce n'est pas, par exemple, parce que sa résidence est imposée qu'on est esclave, mais parce qu'on en souffre et qu'on se pense dépendant des circonstances extérieures : les hommes se laissent à tort déterminer par ce qui leur arrive et c'est en cela que réside l'esclavage de tous, qui est dépossession de soi. Des candidats ont alors remarqué que si l'esclavage est universel, ainsi qualifié, il n'est pas pour autant inéluctable, puisqu'il n'est pas l'effet de notre condition, mais du rapport que nous avons à elle.

Le dernier moment du passage proposé prescrit l'attitude à adopter pour transformer ce rapport. Quelques candidats n'ont vu, dans l'exigence que Sénèque formule de s'accoutumer à sa condition, qu'un retour au premier moment. D'autres se sont à juste titre demandé en ce point pourquoi, si l'habitude allège d'elle-même les épreuves, l'usage doit en être prescrit, et ont répondu que la diminution des souffrances par l'habitude n'implique pas pour autant qu'on n'espère pas un autre sort plus favorable et qu'on n'oscille pas entre la lassitude et l'attente angoissée. S'accoutumer à sa condition, au contraire, c'est se dégager, autant qu'il est en son pouvoir, de la dépendance à l'égard de la fortune et, ainsi, ne pas faire dépendre sa satisfaction de biens et de maux extérieurs. Il y a là un exercice, à pratiquer à chaque occasion, dont les modalités sont précisées par les propositions qui suivent.

« S'en plaindre le moins possible » a souvent été compris, à tort, comme restriction indulgente à l'égard de la faiblesse humaine, là où certains ont su voir au contraire l'exigence rigoureuse d'un travail sur soi. « Ne rien laisser échapper des avantages qu'elle peut offrir » a fréquemment été lu comme l'incitation à profiter des plaisirs de la vie, des candidats évoquant ceux de la richesse et du pouvoir, et rappelant qu'on peut, même pauvre et asservi, se réjouir de sa bonne santé. Certains ont alors objecté qu'il existe des hommes seuls, pauvres, torturés par la maladie, en butte à l'hostilité des autres, et ils ont cru avoir ainsi réfuté la thèse de Sénèque. Mais cette critique reposait sur une assimilation des avantages ou du réconfort au plaisir, alors qu'il fallait remarquer que Sénèque souligne qu'il n'exclut aucun sort. Il importait donc de se demander ce qui en limite la rigueur et ce que sont les sujets de réconfort pour une « âme raisonnable ».

Des candidats ont trouvé dans le premier moment du texte des réponses à ces questions : la rigueur du sort est limitée par la bienveillante prévoyance de la nature, qui donne à chacun, par l'habitude, la capacité de résister à l'adversité. Une « âme raisonnable » trouve du réconfort dans la pensée d'un monde ordonné par la providence, ou dans celle de sa propre force. L'âme raisonnable sait dépasser la dépendance à l'égard de la fortune, pour reconnaître en quoi la nature providentielle lui a donné ce qui lui est nécessaire et en voir les effets dans chaque circonstance particulière. Cette analyse a parfois été complétée par un rappel de la pensée stoïcienne de l'âme raisonnable comme « souffle » ou « feu vital » qui, parce qu'elle émane du souffle ou feu divin qui ordonne le monde, peut retrouver dans tout ce qui advient l'ordre de la raison divine.

L'analogie entre l'âme raisonnable se rapportant à sa condition et l'homme qui aménage ou rend habitables les espaces qui s'y prêtent le moins a été peu étudiée, et elle a donné lieu à de nombreux contresens. Certains, par exemple, passant par inattention de l'ingéniosité de l'architecte à celle de l'ingénieur, ont ainsi cru que Sénèque prônait l'amélioration du sort des hommes par le progrès technique. D'autres, cependant, ont su expliquer que, de même qu'ici l'architecte ne travaille pas à agrandir l'espace qui lui est donné, il ne s'agit pas de tâcher de changer les limites de sa condition. Les emplacements exigus sont ceux qui se prêtent le moins à ce qu'on veut en faire, et l'architecte pourrait sembler contraint à l'impuissance, mais son art consiste précisément à en rendre possibles de multiples usages. Quelques candidats ont éclairé cette analogie avec l'activité de l'âme raisonnable par un recours à la théorie stoïcienne des « indifférents » et ont rappelé que la richesse ou la santé, la pauvreté ou la maladie, qu'on voit d'habitude comme des biens et des maux, sont nommés par les stoïciens des indifférents, car les uns comme les autres peuvent être occasions et matières d'actions vertueuses et de bonheur, comme d'actions vicieuses et de malheur. On peut faire bon usage de la pauvreté, de la maladie, de l'exil, si l'on sait faire le bien auquel on est appelé, si l'on sait reconnaître la nécessité à laquelle ou doit consentir, si l'on trouve l'occasion d'exercer sa propre force et qu'on se rend capable d'en être heureux. Comme celui qui sait mettre en ordre les plus petits espaces de façon à les rendre habitables, l'âme raisonnable sait ordonner les événements qui sembleraient dépendre d'un sort arbitraire, en y reconnaissant la raison qui les cause. Il ne suffit pas, comme ont su l'expliquer quelques candidats, de consentir de façon générale à tout ce qui arrive. De même que l'aménagement d'un espace ne dispense pas d'aménager les autres, et qu'il faut à chaque fois prendre en compte sa spécificité pour en faire usage et le rendre habitable, il ne suffit pas de savoir vivre une situation difficile pour savoir vivre celles qui se présentent ensuite. Il y a donc là une tâche constamment renouvelée, qui exige à chaque fois l'attention à la singularité du moment présent.

La thèse finale n'a en général pas été assez précisément expliquée. Il fallait cependant se demander quels étaient et en quoi consistaient les obstacles dont la raison permettait de triompher. Nombre de candidats ont, de façon précipitée, opposé l'action sur soi à l'action extérieure, et cru que Sénèque prescrivait de renoncer à agir au profit d'une transformation de ses représentations. L'appel à la raison a bien pour sens de redresser les représentations, de comprendre, par exemple, que richesse ou honneur ne sont pas des biens, mais des indifférents. Mais l'impulsion à l'action suit de ces représentations : celui qui ne croit plus que son bonheur réside dans ses richesses, mais qu'il est dans l'usage selon la raison de ses richesses, agit, mais tout autrement qu'il le faisait auparavant. Les obstacles dont on triomphe ne sont donc pas autre chose que des obstacles, même pour une vie menée selon la raison, comme le prescrit la morale stoïcienne : les chaînes et les fardeaux pèsent autant sur la liberté et sur le bonheur que sur l'action gênée par l'irrésolution, l'anxiété, l'attente passive d'une faveur du sort, ou sur l'action vaine parce qu'elle demeure mal orientée. Les images finales de l'assouplissement, de l'élargissement et de l'allègement ont été peu expliquées. Quelques candidats y ont lu une évocation de la pacification intérieure de celui qui agit, en accord avec lui-même, de façon constante et cohérente, d'autres ont ajouté que celui qui fait appel à la raison s'accorde au monde, au lieu de se heurter à l'adversité ; il fallait y lire également les effets de l'action à nouveau possible, parce qu'autrement dirigée. Certains candidats ont, enfin, éclairé le rapport entre le début et la fin du texte en expliquant que la vie résistant à l'adversité que la nature oppose à l'homme est pleinement accomplie par l'usage volontaire de la raison.

*

Le jury a eu le plaisir de lire des explications intéressantes, y compris parfois dans des copies qui n'ont pas obtenu de notes supérieures à la moyenne, parce qu'elles étaient inachevées, trop partielles, ou qu'elles contenaient par ailleurs des contresens. Rappelons que la maîtrise de la langue est une exigence que les candidats doivent s'imposer, et qu'on ne peut que pénaliser des copies qui semblent ignorer des règles de conjugaison, de grammaire et d'orthographe parmi les plus courantes. L'inattention, manifeste par exemple lorsque des mots mêmes du texte sont mal orthographiés, n'est pas une excuse.

De bonnes ou même d'excellentes copies montrent que la réussite à cette épreuve n'est en rien hors d'atteinte, à condition de s'y exercer par un entraînement régulier, tout au long des études qui préparent au concours.

ÉPREUVES D'ADMISSION

PREMIÈRE ÉPREUVE

LEÇON

Rapport établi par M. Thierry HOQUET à partir des remarques faites par l'ensemble des membres des commissions « Leçon »

Intitulé de l'épreuve : « Leçon portant sur les programmes des lycées. » – Durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : une heure (leçon : quarante minutes ; entretien : vingt minutes) ; coefficient 3.

Composition des commissions: Mmes et MM. Guillaume BARRERA, Anne DEVARIEUX (présidente de commission), Hélène DEVISSAGUET, Yvan ELISSALDE, Hervé FRADET, Sophie GOUVERNEUR, Thierry HOQUET, Béatrice LENOIR, Vincent PIQUEMAL (président de commission), Joseph VIDAL-ROSSET (président de commission), Eric ZERNIK.

Données statistiques :

Nombre de candidats présents	116
Notes minimale / maximale	03 / 18
Moyenne des candidats admis	10.54

Liste des sujets proposés aux candidats (le sujet traité par le candidat est indiqué en caractères gras et en italiques)

Le silence

Quelle est l'unité du « je » ?

La cohérence est-elle la norme du vrai ?

Être sceptique

Une œuvre d'art doit-elle nécessairement être belle ? La justice sociale

La fidélité

L'œuvre d'art échappe-t-elle au temps ?

L'a priori

A quoi tient la force des religions ?

Devoir et contrainte

Le sens du devoir

L'argent est-il la mesure de tout échange ?

Le bonheur collectif

Pourquoi interprète-t-on ?

Y-a-t-il une histoire de la raison?

Être dogmatique

La conscience de soi suppose-t-elle autrui ?

Qu'est-ce qu'un progrès technique ?

Toute conscience est-elle subjective ?

Le monstre

Le vivant et l'inerte

Qu'est-ce qu'un échange juste ? Puis-je me passer d'imiter autrui ?

Le musée

La souveraineté

Le commerce des idées

Faudrait-il ne rien oublier?

La main

Qu'est-ce qu'un citoyen libre ?

La perception me donne-t-elle le réel ?

L'abstrait et le concret

Liberté d'agir, liberté de penser

Le toucher

Qu'est-ce qu'un homme d'expérience ?

Faut-il opposer le don et l'échange ?

L'objectivité de l'historien

La division du travail

Physique et mathématiques

Le désir est-il nécessairement l'expression d'un manque ?

La perception construit-elle son objet ?

L'État et le peuple

Y-a-t-il des expériences sans théorie?

Argumenter et démontrer

Libre et heureux

Y a-t-il des arts mineurs?

Perception et imagination

Faut-il pour le connaître faire du vivant un objet ?

L'altruisme n'est-il qu'un égoïsme bien compris ?

Qu'est-ce que manquer de culture ?

Être et devenir

La libre interprétation

L'artiste et l'artisan

Observer et expérimenter

Idée et réalité

Le don

Doit-on bien juger pour bien faire?

Peut-on vouloir le mal?

Durée et instant

La maladie

Peut-on désirer ce qui est ?

Perçoit-on les choses comme elles sont ?

Qu'est-ce que le présent ?

« Il ne lui manque que la parole. »

L'État est-il un « monstre froid » ?

Le vivant et le vécu

Justice et vengeance

La morale est-elle affaire de sentiment ?

Quelle causalité pour le vivant ?

La vie en société impose-t-elle de n'être pas soi-même ?

Le sacré

Être réaliste

N'échange-t-on que par intérêt ?

Sommes-nous des sujets ?

Qu'est-ce qu'une vie heureuse ?

La raison d'État

Le pardon

Quelle est la réalité de l'avenir ?

Donner sa parole

La force de l'État est-elle nécessaire à la liberté des citoyens ?

Y-a-t-il des démonstrations en philosophie ?

Devoir et intérêt

L'histoire a-t-elle une fin ?

Le temps du bonheur

Apparence et réalité

Le sacrifice

De quel droit punit-on?

Faut-il s'affranchir des désirs?

Peut-on rendre raison de tout ?

Y a-t-il un devoir de mémoire ?

La mesure du temps

Les inégalités sociales sont-elles naturelles ?

Échanger des idées

Le lien social

Justice et équité

La religion est-elle fondée sur la peur de la mort ?

L'inquiétude

Suis-je mon passé?

Toutes les fautes se valent-elles ?

Le plaisir des sens

Y-a-t-il des vérités éternelles ?

Vérité et religion

Y-a-t-il des peuples sans histoire?

Toutes les interprétations se valentelles ?

Y-a-t-il un droit de mentir?

Comprendre une démonstration

Le législateur

Le vivant est-il réductible au physicochimique ?

Les paroles et les actes

L'art d'interpréter

La contingence de l'existence

Peut-on apprendre à mourir ?

Peut-on rompre avec la société ?

Vérité et vérification

La réalité du temps

L'omniscience

L'État et la nation

La sympathie

Le vrai et le bien

Qu'est-ce qu'une hypothèse scientifique ?

Démontrer par l'absurde

Faire de nécessité vertu

Tout démontrer

Le goût de la liberté

Y a-t-il un droit au travail?

Le principe de raison suffisante

Peut-on décider d'être heureux ?

Y a-t-il des faits scientifiques?

L'histoire se répète-t-elle ?

Être exemplaire

Qu'est-ce qu'une science expérimentale ?

Langage et société

Société humaines, sociétés animales

La science du vivant peut-elle se passer de l'idée de finalité ?

L'État et la société

Suffit-il de faire son devoir ?

La liberté de croire

Conscience de soi et amour de soi

Le métier

Que signifier « juger en son âme et

conscience »?

L'existence a-t-elle un sens ?

La transgression

Comment puis-je devenir ce que je suis ?

Être un sujet, est-ce être maître de soi ?

Savoir est-ce cesser de croire ?

L'interprète et le créateur

Les vérités empiriques

L'ordre social peut-il être juste ?

La défense de l'intérêt général est-il la

fin dernière de la politique ?

La valeur morale d'une action se juge-t-

elle à ses conséquences ?

L'existence se laisse-t-elle penser ?

Y-a-t-il des croyances nécessaires ?

L'art peut-il être réaliste

Devoir et vertu

Pourquoi respecter autrui?

Le cerveau pense-t-il?

Peut-on faire de la politique sans supposer les hommes méchants ?

En quoi les vivants témoignent-ils d'une

histoire?

Histoire et violence

Quelle est la réalité du passé ?

La servitude Vivre libre

Une croyance peut-elle être rationnelle ?

L'indémontrable

« Liberté, égalité, fraternité »

Le sentiment de liberté

Qu'est-ce que « parler le même langage » ?

L'effort moral

Qu'est-ce que traduire ? Ne rien devoir à personne

Les conflits menacent-ils la société ?

La force du droit

Y a-t-il de justes inégalités ?

La science a-t-elle le monopole de la raison ?

La solitude

Y a-t-il des guerres justes?

Qu'est-ce qu'une révolution scientifique ?

Peut-on tout dire?

L'artiste doit-il être de son temps ?

Qu'est-ce qu'une fausse science ?

Le solipsisme

Y a-t-il de bons préjugés ?

Le relativisme

Y a-t-il une justice naturelle?

Y-a-t-il une technique pour tout ?

Mon corps

Qu'est-ce que le malheur ?

Qu'attendons-nous pour être heureux ?

La politesse

L'amour du travail

L'enfant

Le matérialisme

Le bénéfice du doute

Qu'est-ce que le réel ?

Peut-on aimer l'autre tel qu'il est ?

Y a-t-il une vérité des apparences ?

La religion naturelle

Y a-t-il des vérités indiscutables ? Peut-il y avoir des vérités partielles ?

Essence et existence

L'État doit-il reconnaître des limites à

sa puissance?

Le moi est-il une fiction ?

Qu'est-ce qu'un expérimentateur ?

Vérité théorique, vérité pratique

Qu'est-ce qu'une théorie scientifique ?

Les raisons de croire

Peut-on avoir raison contre les faits?

La conscience et l'inconscient

Peut-on maîtriser la nature ?

Le chef d'œuvre

Le pouvoir des mots

Pourquoi écrit-on les lois ?

Le vrai et le vraisemblable

L'État de droit

Le sacré et le profane

Science et croyance

La vie de plaisirs

Peut-on penser sans préjugés ?

Créer et produire

La technique nous libère-t-elle ?

Savoir et savoir faire

La paix

La démocratie est-elle la loi du plus

fort?

Le corps politique

L'animal

Qu'est-ce que juger ?

Peut-il y avoir un langage universel?

A quoi peut-on reconnaître une œuvre

d'art ?

Pourquoi nous-trompons nous ?

Faut-avoir peur de la technique ?

Le divertissement

Liberté et responsabilité

Rapport sur la leçon

Le jury se réjouit que, à quelques exceptions près, les leçons présentées par les candidats aient formellement respecté les exigences de l'épreuve. L'ensemble des exposés que le jury a eu lieu d'entendre étaient bien des « leçons », c'est-à-dire des exposés structurés, tentant de développer, dans une durée comprise entre 25 et 40 minutes, sur un sujet donné, une réflexion argumentée, s'appuyant au besoin sur quelques références à l'histoire de la philosophie. De ce point de vue, les exceptions se signalaient d'abord par la durée de l'exposé, certains exposés tenant en moins de quinze minutes. Les références étaient alors généralement enchaînées au pas de charge, et l'on voyait défiler, en un temps record, toute l'histoire de la philosophie, depuis les Présocratiques jusqu'à Heidegger. Bien évidemment, une telle « approche » ne permettait aucune analyse sérieuse. Les candidats doivent se rappeler qu'il vaut mieux retenir peu de références et en proposer une analyse plus fouillée, plutôt que de dresser un catalogue plus ou moins arbitraire de noms, de titres, et de formules lapidaires supposées résumer la pensée des auteurs ainsi convoqués. Lors du tirage des sujets aussi bien qu'au début de l'exposé, il leur est également précisé qu'ils ont toute liberté pour utiliser tout le temps qui leur est imparti. Cette durée importe, dans la mesure où elle permet de s'installer dans son sujet et de mener à leur terme les analyses requises.

En revanche, si les candidats avaient dans l'ensemble une idée à peu près claire de la forme de l'exercice, il n'en allait pas de même de la pertinence et de l'adéquation de leur exposé aux contraintes du sujet choisi. L'exigence formelle était certes remplie, mais le contenu du propos, la rigueur de la construction argumentative ou la tenue des analyses proposées restaient incertains. Dans l'ensemble, les exigences formelles (la « méthodologie ») ainsi que les impératifs de temps (au maximum quarante minutes) sont respectés. Mais le jury ressort des oraux avec une impression d'ensemble de grisaille : peu de leçons originales et intéressantes sortent du lot. Les commissions, en fin de journée, sont souvent dans l'embarras pour établir une hiérarchie tranchée entre des leçons qui, pour la plupart, oscillent entre le médiocre et le moyen – à supposer qu'il faille distinguer entre ces termes mêmes.

À titre préliminaire, notons également que l'exercice de la leçon donne lieu à des prestations moins réussies que celui de l'explication : à cela les causes sont multiples et peuvent tenir aussi bien à l'impréparation des candidats qu'au fait que l'exercice est moins « cadré » que l'explication, laquelle s'appuie sur la trame d'un texte précis.

L'objectif du présent rapport étant d'éclairer les candidats passés et à venir sur les motifs d'échec et les conditions de la réussite au concours, nous prendrons quelques aperçus sur les différentes étapes du déroulement de l'épreuve : fabrication des sujets, rapport de la leçon à un cours de terminale, nature de l'entretien, problématisation, références.

Nature des sujets proposés

Les couples de sujets sont fabriqués collectivement par les membres du jury. Sans que cela constitue en quoi que ce soit une règle contraignante, le jury a, autant que possible, veillé (1) à apparier un sujet sous forme de question et un sujet sous forme d'énoncé notionnel, (2) à emprunter les deux sujets à des domaines différents (par exemple, esthétique et morale, ou épistémologie et politique). À des fins d'équité, l'on a donc, autant que possible, évité que les deux sujets proposés à la sagacité des candidats fussent empruntés à des domaines sémantique trop voisins (par exemple, morale pour le premier sujet et politique pour le second – ce qui n'excluait évidemment pas des sujets combinant la morale et la politique).

De la première règle (choix systématique entre une question et une notion), on ne peut ni conclure que, dans l'ensemble, les candidats choisissent plutôt un type de sujet qu'un autre, ni qu'ils réussissent mieux avec une question qu'avec une notion. Mais, surtout, après tant d'efforts et de délibérations pour respecter la deuxième règle, le jury ne peut que constater, c'est-à-dire aussi déplorer, que les sujets considérés par les candidats comme « techniques » sont quasi systématiquement écartés au profit de sujets de morale, jugés plus « faciles ». Donnant lieu à une sorte de liturgie ennuyeuse et convenue, ce telles préférences se traduisent le plus souvent par des platitudes tirées, pour l'essentiel, d'Aristote (Éthique à Nicomaque), de Descartes (la morale dite « par provision » du Discours de la méthode) ou de Kant (Fondements de la métaphysique des mœurs), qui sont les trois auteurs et les trois ouvrages les plus évoqués pendant les exposés.

Par sujets « techniques », il faut d'abord entendre tous les sujets qui ont affaire à une « matière étrangère ». Bien sûr, tout ceux qui ont un rapport avec l'épistémologie des sciences naturelles (théorie et expérience, le vivant) ou humaines (la religion, la société) ; mais aussi bien les sujets concernant l'esthétique ou l'anthropologie. Or, quand ceux-ci sont choisis par les candidats, ils font curieusement l'objet d'un traitement exclusivement « histoire de la philosophie », où l'on privilégie quelques éléments scolaires tirés de Kant ou de Hegel en abandonnant au second plan les références concrètes aux œuvres d'art, aux coutumes des peuples, etc. Même un sujet comme « Le législateur » est traité sans aucune référence au travail législatif tel qu'il peut se pratiquer aujourd'hui dans notre république ; sur la question classique des lois et des mœurs, également, on nous parle plutôt d'un Rousseau généraliste et abstrait, sans savoir qu'il a rédigé des projets de constitution pour la Corse ou pour la Pologne.

Cela conforte l'idée que la philosophie est un corpus qui se donne à lire et que la leçon est un exercice rhétorique. Tout ce qui fait le sel et l'intérêt de la philosophie – la rencontre de problèmes qui ne se laissent pas écarter d'un revers verbeux, le drame d'une réflexion qui achoppe sur des questions lancinantes, l'urgence de penser ce qui se donne à voir ou à vivre ou à comprendre – tout cela est secondarisé au profit d'une scolaire épellation de « théories » supposées faire substance dans leur simplification et leur résumé.

Leçon et cours de terminale

Concernant le traitement des sujets, les candidats doivent, en tout état de cause, garder à l'esprit que si la leçon n'est pas un cours de terminale, ce sont cependant leurs capacités à enseigner devant une classe de terminale qui sont, *in fine*, évaluées. On en déduit aisément le tableau des qualités requises, qui sert au jury de critère discriminant : on attend des candidats que, porteurs d'un propos argumenté et animé, ils développent une réflexion articulée, explorant le territoire du sujet, depuis son sens premier ou littéral, s'il y a lieu, jusqu'à ses développements les plus abstraits ; on attend qu'ils intéressent leur auditoire, autrement dit qu'ils sachent ce qu'ils disent et convainquent de la pertinence de leur propos ; qu'ils soient prêts à défendre ce qu'ils avancent, mais également, au besoin, lors de l'entretien, qu'ils le corrigent ou qu'ils le complètent.

Rôle et nature de l'entretien

Aucun sujet ni aucune leçon n'imposent un parcours déterminé et le jury peut apprécier la liberté et la pertinence d'une référence originale ou inattendue. Cependant, l'entretien révèle souvent que les oublis théoriques choisis par le candidat relèvent moins d'un choix délibéré que d'une vision partielle de la question. Aussi, rappelons que tout l'enjeu de l'entretien est de donner la possibilité au candidat de changer de voie – serait-ce momentanément ou partiellement – et de lui fournir l'occasion de compléter sa leçon par

de nouvelles perspectives ou à partir d'auteurs oubliés que, pourtant, il connaît manifestement.

De ce point de vue, on mesure souvent, pendant l'entretien, la capacité à entendre les questions, à reformuler autrement des problèmes, voire à centrer différemment le propos une fois la leçon achevée. L'entretien n'est donc pas une partie annexe de l'épreuve : s'il est l'occasion de demander des éclaircissements, il est également une façon privilégiée d'éprouver la capacité d'ouverture, de dialogue et de remise en question d'un candidat. Dans le même temps, il ne s'agit pas, comme l'ont cru certains candidats, d'acquiescer à tout ce qui est dit et de s'efforcer de calquer, par un effet de miroir, ce qu'on a cru identifier comme étant la position du jury.

Plusieurs erreurs doivent donc être signalées : celle des candidats qui cherchent à tout prix à défendre les thèses ou les interprétations qu'ils ont adoptées, quand les questions posées par le jury visent à leur faire comprendre les erreurs qu'ils ont pu commettre et à leur donner ainsi l'occasion de les corriger ; celle de ceux qui, au contraire, ne reçoivent des demandes de clarification ou de précision que comme des reproches condamnant leurs propos sans appel ; celle, enfin, de ceux qui, s'efforçant de réduire autant que possible le nombre de questions posées par le jury, s'enlisent dans des réponses inutilement bavardes. Rappelons que les questions posées ou les remarques adressées au candidat n'ont qu'une fonction : lui donner occasion de mieux s'expliquer, de convoquer et de discuter des éléments qui auraient été négligés lors de l'exposé.

Aussi le jury apprécie-t-il, lors de l'entretien, les candidats avec lesquels s'instaure une réelle conversation, précisant ou développant leur propos, voire corrigeant certaines insuffisances. L'entretien peut être jugé réussi lorsque les candidats s'engagent dans leur propos et montrent la perfectibilité de leur travail philosophique. Ainsi, une leçon sur « Être et devenir » a donné lieu à une discussion sur la prééminence de l'être sur le devenir dans l'histoire de la philosophie. Une leçon sur « Qu'est-ce que juger ? » a abouti, lors de l'entretien, à préciser les enjeux de la polémique entre Descartes et Spinoza sur la définition de l'entendement, éclairant ainsi ce qui, dans le jugement, relève proprement de l'exercice de la volonté. Une très bonne leçon sur « Faudrait-il ne rien oublier ? », qui analysait l'histoire et la mémoire involontaire (avec Bergson et Proust), a été suivie d'un entretien éclairant le rôle de l'écriture dans la rétention du passé et dans sa remémoration.

La problématisation

Venons-en à ce qui constitue peut-être l'essentiel : la problématisation. Dire que la problématisation est défaillante, c'est souligner, en jargon méthodologique, que plusieurs candidats ne considèrent qu'un aspect du sujet ou substituent un autre sujet à celui qui leur est proposé. Les candidats omettent souvent de définir les notions en jeu dans les sujets à traiter et rendent trop peu compte des réalités pensées par ces notions. Ainsi, lors de l'entretien, après une leçon dont le sujet était « La technique nous libère-t-elle ? », le jury a dû demander au candidat de préciser ce qu'il entendait par « technique », ce qu'était la « libération » et, finalement, de quoi la technique pouvait libérer. De façon analogue, un candidat ayant à traiter : « Peut-on faire de la politique sans supposer les hommes méchants ? », n'a jamais expliqué au cours de son exposé ce qu'il entendait par « faire de la politique » ni, d'ailleurs, ce que couvrait exactement cette « méchanceté », implicitement comprise comme le fait qu'il y ait des crimes et méfaits.

D'autres candidats embrassent leur sujet de trop haut : ils se perdent dans des considérations amples et vagues, manquant la spécificité du sujet qu'ils ont à traiter. « Sommes-nous des sujets? » a ainsi conduit l'auditoire dans un propos à vocation

édifiante sur la spécificité humaine (conscience, moralité, liberté) mené sur le mode de l'anaphore auto-congratulatrice : « L'Homme ceci..., l'Homme cela... ».

Que signifie donc l'attention à la formulation du sujet? Cette exigence est souvent comprise de manière purement formelle. Ainsi, trop de candidats se demandent, de manière incantatoire et en guise de préambule, si « peut-on » signifie « est-il possible de...? » ou « a-t-on le droit de...? ». Mais, par delà la ficelle méthodologique, est-ce cela, prêter attention aux termes du sujet?

Pour mieux comprendre cette exigence, il faut se souvenir que, sur un même thème – « le désir » ou « le bonheur », pour reprendre certaines des thématiques favorites des candidats de cette année – le jury propose une dizaine de sujets différents. Chacun de ces sujets est formulé différemment de tous les autres et l'on ne saurait les traiter tous uniformément. C'est ici qu'intervient l'attention à la formulation : on entend par là le fait que, sur un même thème, chaque sujet exige un traitement spécifique, qui le différencie de tous les autres sujets qui portent sur le même thème.

Ainsi, répondre à la question : « Qu'est-ce qu'une vie heureuse ? », ne signifie pas traiter du bonheur en général ; il ne s'agit pas non plus de s'interroger sur la vie, mais de tenter de comprendre ce que recouvre une vie heureuse, ou à quelles conditions on peut dire qu'une vie est heureuse. Ou encore, à la question de savoir ce qu'est « le malheur », on ne doit pas simplement répondre en se demandant ce qu'est le bonheur et s'il est ou non à notre portée, sans jamais évoquer le problème du mal ni lier de façon significative mal et malheur. Élaborer la problématique, c'est donc travailler sur ces spécificités de l'énoncé, compris au sein de l'ensemble plus vaste du thème ou du domaine auquel appartiennent le sujet et son intitulé.

Positivement, on peut donner trois conseils aux futurs candidats.

- ◆ La première attention à porter au sujet, surtout quand il s'agit d'une expression, est celle du sens commun de l'expression. Le jury recommande donc de partir des lieux communs, des expressions courantes, au lieu de se précipiter immédiatement sur des références philosophiques parfois décousues et qui conduisent loin de l'essentiel. Par exemple, sur le sujet : « Peut-on tout dire ? », le candidat omet de se demander comment on nomme, dans le langage courant, ce qu'on ne peut pas dire, et il oublie donc de s'interroger sur l'ineffable, l'indicible, et leurs expressions afférentes. De même, un autre candidat, ayant à travailler sur « Le silence », ne s'interroge à aucun moment et ne prononce même pas une seule fois le mot « parole » − et ce n'était certainement pas pour « performer » son sujet ! Bref, partir des évidences et des usages des mots dans le langage commun permettrait souvent d'éviter des exposés très formels, éloignés de la réalité et, finalement, peu éclairants.
- ♦ La deuxième attention consiste à se demander si le sujet n'a pas plusieurs sens. Ainsi, une très belle leçon a été entendue sur la question : « L'histoire a-t-elle une fin ? ». Le candidat s'interrogeait en effet sur les deux sens du mot *fin*, examinant la pertinence des philosophies kantienne et hégélienne de l'histoire, à la lumière du concept de fin pour, dans un dernier temps, privilégier la question de la fonction des études ou de la science dite « historique ».
- ♦ La troisième attention consiste à faire les distinctions conceptuelles requises par le sujet. Ainsi, sur la question de savoir en quoi consiste « L'unité du je », le candidat ignore superbement Descartes ou Kant, et identifie, dans une grande confusion, le « je » au soi, à l'ipséité, au moi, etc. De même, dans une leçon portant sur : « Apparence et réalité », il est dommage de réserver seulement quelques allusions au relativisme de Protagoras, à la dialectique platonicienne ou au couple kantien phénomène/apparence. Ce travail est

cependant parfois amorcé. Mais le jury déplore des approximations dans l'analyse du sujet, souvent insuffisamment distingué de notions voisines. Le travail par ressemblance et différence est donc un élément essentiel de la réflexion, particulièrement dans les sujets qui proposent une analyse de notions. Ainsi, s'interroger sur : « La transgression », exige que son concept même soit bien cerné. « Transgression » n'est pas « désobéissance » ni « droit de révolte ». De même, une leçon sur : « Le sacrifice », traite longuement du suicide, sans voir que le sacrifice implique nécessairement un tiers. L'approximation est dangereuse : à la question de savoir « ce qu'est le progrès technique », quand le candidat ne propose aucune définition de la notion de progrès (réduite à une simple « évolution »), ne s'interroge pas sur la différence, si elle existe, entre progrès scientifique et progrès technique, il en résulte qu'en définitive, il ne traite pas le sujet proposé. Les approximations gâchent aussi parfois le traitement des références sur lesquelles on décide de s'appuyer : ainsi on confond « libre arbitre » et « liberté éclairée » selon Descartes et l'on affirme que l'anecdote de l'âne de Buridan est tout bonnement l'invalidation de la liberté d'indifférence.

Souvent, la médiocrité d'une leçon tient au manque de rigueur conceptuelle et à l'imprécision sur les notions utilisées. Ainsi, par exemple, une leçon sur « La perception nous donne-t-elle le réel ? » ne distingue pas « perception » et « sensation » et n'envisage donc pas la perception comme un acte de l'esprit et comme représentation possible du réel, dont la notion est à son tour prise telle quelle et ne fait l'objet, pendant le cours de la leçon, d'aucune analyse précise. La question : « Qu'est-ce qu'un échange juste ? » conduit le candidat, par un tour de passe-passe rhétorique, à considérer la justice elle-même comme un lieu de l'échange – échange entre délit et punition, entre devoirs et droits – et à ne pas voir se profiler, outre le contresens, le hors-sujet. Le déplacement du sujet, enfin, est un défaut bien connu et qui reste néanmoins fréquent, comme pour cette leçon sur : « Quelle est la réalité du passé ? », qui s'oriente immédiatement et exclusivement sur un examen du « devoir de mémoire ».

L'usage des références

L'usage des auteurs et des références est un élément important dans la réussite ou dans l'échec de la leçon. Rappelons, à ce propos, que les candidats du CAPES ont à leur disposition une bibliothèque, dont ils peuvent emprunter les livres pendant la préparation de leur leçon. Ils peuvent, sans que cela n'ait rien d'obligatoire, apporter les ouvrages de la bibliothèque devant le jury afin de nourrir leur propos d'analyses précises, sur tel ou tel point qui permet d'affiner l'examen de la question ou d'éviter de rester à un niveau trop grand de généralité. Il ne s'agit pas, bien sûr, de rabattre l'exercice de la leçon sur celui de l'explication de texte; mais, au sein d'une leçon de philosophie, il n'est pas inutile de montrer comment la réflexion se nourrit de la pensée des philosophes.

Cette année, peu de candidats ont procédé de la sorte, peut-être par peur de se perdre dans les textes, mais le jury a apprécié les prestations de ceux qui savaient s'orienter dans quelques textes classiques et qui pouvaient habilement mobiliser tel ou tel passage pour en tirer d'utiles enseignements sur la notion ou la question qu'ils étaient en train de traiter, notamment quand la référence permettait de faire de plus subtiles distinctions conceptuelles.

Pour ce qui concerne les références, le principe de leur usage est le suivant : il n'y a pas de références obligatoires et il n'y a pas de références interdites, tout est question d'usage et d'à-propos. Donnons trois exemples de défauts relatifs à l'usage des références : la référence absente, la référence unilatérale et exclusive et, enfin, l'inventaire des références.

- ♦ On peut reprocher à certains candidats que certaines références soient absentes. Une leçon sur « le matérialisme » peut-elle se référer exclusivement à Platon et Plotin ? Peuton réellement répondre à la question : « Une œuvre d'art est-elle nécessairement belle ? », en faisant l'économie de l'analytique kantienne du beau ou en y renvoyant de manière seulement allusive? Sur un sujet comme « Le toucher », on n'exige pas, a priori, que le candidat fasse référence au problème de Molyneux ou à la géométrie de Saunderson exposés dans la Lettre sur les aveugles de Diderot : mais, si le candidat, dans le cours de sa leçon, mentionne les aveugles et évoque les sciences théoriques comme la géométrie pour déclarer que le toucher est entièrement enfoncé dans le pratique, si dans le même temps il ne s'élève jamais au niveau des sciences abstraites, le jury ne peut que regretter l'absence desdites références et que cette absence empêche le candidat de tenir un propos plus contrasté ou plus subtil sur la notion analysée, dans la perspective qu'il a lui-même adoptée. Ajoutons qu'une absence criante révèle souvent une ignorance sur un thème majeur de la philosophie - ici, la philosophie des Lumières, puisque le problème est discuté par Locke, Diderot ou Condillac, tous auteurs figurant au programme.
- ♦ Au problème de la référence absente, ajoutons un autre type d'écueil consistant, pour bien des candidats, à transformer l'exercice de la leçon en un cours ou un exposé sur un auteur particulier, sans considération du fait qu'il doit s'inscrire dans une démarche qui n'est pas la sienne, mais celle de la leçon pour laquelle il est convoqué. Ainsi, dans une leçon sur « L'unité du je », un candidat non dépouvu de talent a consacré deux parties, c'est-à-dire plus d'une moitié de son temps d'exposé, à analyser la philosophie de Schelling. Or, quel que soit l'intérêt de la pensée de Schelling pour traiter le sujet proposé, quel que soit le talent du candidat qui propose ces explications, il est un moment où la réflexion s'enlise à ne chevaucher qu'une seule monture. Ce n'est pas que ce qui fut dit était sans valeur ou sans intérêt ; mais l'exercice de la leçon est l'expérience de l'altérité et impose que l'on convoque, sur un sujet donné, différentes approches, thématiques ou perspectives − serait-ce pour les réfuter ou pour en exhiber les limites. Et, si cet effort de variation n'est pas fait pendant les épreuves du concours, quelle philosophie sera enseignée en classe ?
- ♦ Reste, enfin, l'inventaire. Nous avons évoqué ces leçons qui proposent, en moins d'un quart d'heure, un parcours transverse de la philosophie occidentale, offrant même au jury quelques dégagements vers le Bouddha et les sagesses d'Orient. Plus généralement, l'échec est parfois dû à l'allure de catalogue du propos. Une leçon sur un sujet pourtant à la fois précis et classique : « Faut-il s'affranchir de ses désirs ? », a été ratée, parce que le candidat, au lieu d'analyser la question et d'évoquer l'expérience du et des désirs, a préféré plaquer un discours scolaire et convenu − largement adossé à Kant et à Hegel −, donnant, dès le début de la leçon, l'impression de développer un propos hors-sujet.

En somme, c'est le manque de jugement plus que le manque de culture qui, le plus souvent, explique l'échec de l'exercice de la leçon. De même, il ne sert à rien dans un sujet portant sur la question : « L'intérêt général est-il la fin ultime de la politique ? », de citer très allusivement, sous prétexte qu'il a reçu le prix Nobel d'économie, James M. Buchanan et la théorie des choix publics, sans définir la notion d'intérêt général ni évoquer la vertu de civisme. Car à quoi cela sert-il de dire avec Buchanan que les hommes politiques n'agissent que dans leur intérêt particulier, si celui-ci ne s'oppose pas à une idée déterminée de l'intérêt général ? Réduire la « théorie de l'agence » à l'idée que les hommes politiques sont tous corrompus, ce n'est servir ni l'économie rabaissée au café du commerce, ni la philosophie politique qu'on prétend renouveler par ce bien maigre apport.

Toutes les connaissances sont donc les bienvenues, mais elles ne valent que si elles sont interrogées. Le jury n'a pas d'auteur préféré et aucune référence n'est obligatoire.

Entre Rousseau et Buchanan, le candidat pouvait choisir, mais il y a un bon ordre de la pensée qui veut que la critique ne vienne pas avant ou sans l'exposé honnête et rigoureux de ce qui est critiqué.

Y a-t-il des « clés » ?

Écartons ici un soupçon, qu'on rencontre parfois, notamment sur les blogs d'étudiants préparationnaires : le jury aurait toujours, en élaborant les sujets et en formulant les questions qu'il propose, une « idée derrière la tête », et toute leçon exigerait la possession d'une clef pour être bien analysée. Il faut bien reconnaître que la possession d'une solide culture philosophique est un outil utile pour saisir les implications d'un énoncé, ou les problèmes posés par un sujet. Mais il faut rappeler que, en toutes circonstances, le jury s'efforce de ne juger les candidats que par rapport à leur prestation effective, c'est-à-dire de n'interroger et de ne juger les candidats que sur ce qu'ils ont effectivement présenté et sur la façon dont ils l'ont défendu, non sur l'absence de « ce qu'il faut dire ».

Certains candidats, heureusement rares, ont soupçonné le jury d'être le garant d'un « philosophiquement correct », interdisant l'usage de certaines références ou préconisant l'adoption de certaines thèses de préférence à d'autres. Sur le premier point, toutes les références sont bienvenues dans la mesure où elles sont bien analysées ; sur le second, il faut rappeler aux candidats qu'une leçon de philosophie n'est jamais sanctionnée en raison de telle ou telle position théorique contraire à une orthodoxie qui serait attendue par le jury. En revanche, aucune leçon ne peut être réussie sans une réelle réflexion sur le sujet proposé, elle-même rattachée aux traditions de la philosophie. Pour le dire autrement, le jury préfère pouvoir être en désaccord théorique avec la position adoptée dans une leçon, plutôt que de se trouver dans l'incapacité d'être en accord ou en désaccord avec une leçon, pour cette raison que celle-ci est totalement dépourvue de dimension philosophique.

Ainsi, le fait de faire preuve de ce que l'on pourrait appeler une personnalité philosophique, est un atout pour réussir les concours d'enseignement. Le jury a, par exemple, donné une bonne note à un exposé dogmatique mais cultivé sur la question : « La démocratie est-elle la loi du plus fort ? », bien qu'aucun des membres du jury ne fût en accord avec la philosophie politique que le candidat a développée avec force et courage, pendant la leçon comme pendant l'entretien. Il faut le rappeler, non pour faire honneur à l'honnêteté intellectuelle du jury, mais pour préciser une fois de plus les règles de cet exercice, où l'on attend des candidats la capacité à analyser une question et à développer un enseignement philosophique. Plutôt qu'un parcours forcé d'une référence philosophique à l'autre, les examinateurs attendent effectivement d'être saisis par la question, dans laquelle les auteurs du programme seront un outil plutôt qu'une série de références obligées.

De la même manière, la philosophie étant ouverte à toutes les positions – pourvu qu'elles soient argumentées – un candidat a pu, au cours de sa leçon consacrée à : « Peut-on rendre raison de tout ? », déclamer contre la raison, comprise comme une entreprise de domination tyrannique ; ce n'est pas ce qui fit obstacle à sa réussite, mais le fait que, le candidat n'ayant jamais entendu parler du principe de raison suffisante, un pan entier du sujet n'était pas traité, affaiblissant du même coup considérablement le propos.

Importance de la culture dite « générale »

S'il n'aime guère les purs effets de rhétorique, le jury apprécie l'originalité. Il apprécie l'effort de réflexion authentique qui montre que, derrière les questions posées, dont certaines peuvent parfois paraître d'un classicisme suranné, il y a des problèmes réels et

un authentique intérêt pour leur articulation à la société, aux pratiques vivantes et aux êtres humains que nous sommes. Ainsi, alors que l'analyse des références philosophiques ne s'impose jamais et qu'elle ne doit jamais primer le fond, celle de la réalité s'impose parfois et vient enrichir un propos qui, sans elle, demeurerait formel et abstrait.

À ce propos, il faut rappeler aux candidats le rôle essentiel des exemples et les engager à en chercher dans tous les domaines de la culture. D'une manière générale, les meilleures leçons sont celles qui n'hésitent pas à se heurter aux difficultés et aux objections qui émanent de l'expérience des choses, et ainsi à s'engager, quitte à tâtonner et à corriger son propos en cours de route – voire lors de l'entretien –, plutôt que de dérouler un programme d'argumentation lisse et sans surprise. Le jury est toujours reconnaissant aux candidats qui, au cours de leur prestation, mettent en scène cette curiosité, cette détermination et cette ferveur qui les ont conduits à choisir la philosophie. C'est, en tout cas, pour l'avenir, le gage qu'ils seront capables d'intéresser leurs élèves.

Comment, à cet égard, ne pas regretter qu'un candidat, faisant une assez bonne leçon sur : « L'art doit-il être réaliste ? » et partant à de l'*Enterrement à Ornans* de Gustave Courbet, attende l'entretien final pour révéler ses connaissances en histoire de l'art ? Le jury lui sait gré d'avoir rappelé que, pour Hegel, l'œuvre d'art a pour contenu l'Idée et non la réalité sensible ; mais pourquoi attendre les sollicitations du jury pour entrer dans des analyses plus précises de l'académisme et de sa contestation jusque dans l'art contemporain, alors qu'il en aurait été de lui-même capable ? Rappelons donc que la philosophie se nourrit de ce qui n'est pas elle et qu'il n'y a nulle raison de dissimuler sa culture devant un jury qui saura toujours en apprécier la richesse et l'usage opportun.

Dans le même ordre d'idées, on constate et on regrette la désaffection dont souffrent, de la part des futurs professeurs de philosophie, les études scientifiques, sinon dans leur approche savante, du moins dans leur abord cultivé. Ainsi, un candidat a traité: « Qu'estce qu'une science expérimentale? » sans pouvoir préciser les différents sens du mot « expérience », sans expliquer le sens d'un « protœole » ou rendre compte de ce qu'on nomme « experimentum crucis ». En l'absence d'une définition claire et historique de la science dite « expérimentale », le candidat a dès lors été conduit à décréter platement qu'une science est expérimentale aussitôt qu'elle s'applique à l'expérience, sans faire jamais référence à un dispositif ou à un protocole d'expérimentation particuliers, dont il n'avait du reste pas la moindre notion.

Un autre a cru traiter : « Qu'est-ce qu'une fausse science ? », sans aucune réflexion sur l'histoire des sciences et sur la différence entre « pseudosciences » et « sciences fausses », la question étant, en partie au moins, de savoir si une science fausse est une fausse science. Autre exemple, tiré d'une leçon portant sur : « Le vivant et l'inerte » : aucune définition sérieuse n'est donnée de ce qu'il faut entendre par « inerte » : un corps inerte est-il celui qui ne donne pas signe de vie, qu'il s'agisse d'un homme dans le coma ou sommeillant ? Le principe d'inertie n'étant jamais évoqué et le mécanisme cartésien, par exemple, étant superbement ignoré, la leçon passe à côté de ses enjeux et se révèle par conséquent complètement dénuée de sens.

Le jury a bien conscience qu'entre le classicisme nécessaire à la leçon de philosophie et l'originalité qui la rend toujours nouvelle et intéressante, la culture des candidats est mise à l'épreuve de manière très exigeante. Néanmoins, quand les leçons témoignent de l'interrogation passionnée d'un esprit en quête de vérité sur le monde et sur les affaires humaines, et qu'elles manifestent de surcroît un plaisir à communiquer ses pensées, tant pendant la leçon qu'au cours de l'entretien qui la suit, il n'y a guère alors de risque de méprise : il s'agit là, en résumé, de ce qu'on attend tout simplement d'un futur professeur de philosophie.

ÉPREUVES D'ADMISSION

DEUXIÈME ÉPREUVE

DOSSIER

Rapport établi par Mme Paula LA MARNE à partir des remarques faites par l'ensemble des membres des commissions « Dossier »

Intitulé de l'épreuve : « Epreuve sur dossier comportant deux parties : 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde. » — Durée de la préparation : deux heures trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure vingt minutes ; coefficient 3.

Composition des commissions: Mmes et MM. Souâd AYADA (présidente de commission), Thierry BEDOUELLE (président de commission), Denis COLLIN, Sophie FOCH-REMUSAT, Paula LA MARNE (présidente de commission), Catherine LAMARQUE, Silvia MANONELLAS, Jean-Marie MEYER, Philippe QUESNE, Isabelle OLIVO.

La seconde épreuve du concours du CAPES et du CAFEP de philosophie comporte deux exercices clairement dissociés. Le premier, noté sur 14, consiste dans une explication de texte, dans la tradition des sessions précédentes du concours ; le second, noté sur 6, consiste dans une courte intervention du candidat autour de la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable », telle qu'elle a été définie par l'arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire de formation des maîtres (version consolidée au 19 juillet 2010).

Le présent rapport rend successivement compte de ces deux parties indépendantes de l'épreuve dite « Dossier ».

Données statistiques :

Nombre de candidats présents	116
Notes minimale / maximale (partie 1, notée sur 14)	01 / 14
Notes minimale / maximale (partie 2, notée sur 6)	02 / 06
Moyenne des candidats déclarés admis (partie 1, sur 14)	07.14
Moyenne des candidats déclarés admis (partie 2, sur 6)	3.84
Moyenne générale des candidats déclarés admis	10.98

1.2 - Explication de texte

Liste indicative des auteurs et des ouvrages dont des extraits ont été proposés aux candidats (le choix des candidats est indiqué en caractères gras)

Aristote, Politique

Aristote, Ethique à Nicomaque

Hegel, La Raison dans l'histoire

Aristote, Métaphysique

Aristote, Ethique à Nicomaque

Russell, Principes des mathématiques

Foucault, L'Ordre du discours

Russell, Problèmes de philosophie

St Augustin, Confessions

Descartes, Lettres

Merleau-Ponty, Sens et non-sens

Spinoza, Ethique

Descartes, Lettres

Cournot, Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes

Mill, De la Liberté

Leibniz, Essais de théodicée

Hegel, Principes de la philosophie du droit

Lucrèce, De la nature

Tocqueville, De la démocratie en Amérique

Husserl, Recherches logiques

Spinoza, Ethique

Sextus Empiricus, Contre les grammairiens

Bachelard, Le Rationalisme appliqué

Anselme, Cur Deus Homo

Pascal, Préface sur le traité du vide

Locke, Lettre sur la tolérance

Heidegger, Acheminement vers la parole

Pascal, Pensées

Vico, Science nouvelle

Popper, La Logique de la découverte scientifique

Diderot, Entretien entre d'Alembert et

Diderot

Thomas d'Aquin, Somme contre gentils

Arendt, La Condition de l'homme moderne

Russell, Problèmes de philosophie

Aristote, Politique

Descartes, Lettres

Platon, Le Politique

Hegel, Principes de la philosophie du droit

Marx, Le Capital

Descartes, Lettres

Alain, Propos

Popper, La Connaissance objective

Descartes, Les Passions de l'âme

Descartes, Lettres

Aristote, Politique

Descartes, Lettres

Cournot, Exposition de la théorie des chances et des probabilités

Lucrèce, De la nature

Machiavel, Le Prince

Mill, L'Utilitarisme

Hegel, Principes de la philosophie droit

Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs

Bergson, Les Données immédiates de la conscience

Durkheim, Règles de la méthode sociologique

Bergson, Les Données immédiates de la

conscience

Epicure, Lettre à Hérodote

Alain, Propos

Nietzsche, Le Gai Savoir

Kant, Critique de la raison pratique Montesquieu, De l'Esprit des lois

Mill, De la Liberté

Hobbes, Léviathan

Hegel, Encyclopédie des sciences philosophiques

Vico, Science nouvelle

Leibniz, Nouveaux essais...

Hume, Traité de la nature humaine

Popper, Conjectures et réfutations

Montaigne, Essais

Mill, Essai sur Bentham

Montaigne, Essais

Schopenhauer, Le monde comme volonté et comme représentation

Nietzsche, Généalogie de la morale

Comte, Cours de philosophie positive

Hobbes, Léviathan

Montaigne, Essais

Nietzsche, Le Gai savoir

Vico, De l'Antique sagesse de l'Italie

Montesquieu, Essai sur le goût

Schopenhauer, Le monde comme volonté et comme représentation

Durkheim, Les Règles de la méthode sociologique

Hobbes, Léviathan

Marx, Le Capital

Bachelard, Le Rationalisme appliqué

Spinoza, Traité politique

Hobbes, Le Citoyen

Sartre, L'Imaginaire

Leibniz, Discours de métaphysique

Leibniz, Théodicée

Montesquieu, De l'Esprit des lois

Malebranche, *Recherche de la vérité*, Eclaircissements

Heidegger, Essais et conférences

Arendt, *La Condition de l'homme moderne*

Spinoza, Traité politique

Kierkegaard, Point de vue explicatif de mon œuvre d'écrivain

Alain, Propos

Comte, Cours de philosophie positive

Marc-Aurèle, Pensées

Arendt, La Crise de la culture

Popper, Logique découverte

Arendt, La Crise de la culture

Hobbes, Le Citoyen

Bachelard, *La Formation de l'esprit scientifique*

Levinas, Totalité et infini

Durkheim, Sociologie et philosophie

Locke, Lettre sur la tolérance

Mill, De la Liberté

Montesquieu, De l'Esprit des lois

Alain, Propos

Levinas, Totalité et infini

Montesquieu, Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence

Nietzsche, Humain trop humain

Comte, Cours de philosophie positive

Durkheim, Règles de la méthode sociologique

Pascal, Pensées

Marx, Misère de la philosophie

Malebranche, Recherche de la vérité

Hume, Traité de la nature humaine

Marx, Principes critique économie

Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*

Averroès, Discours décisif

Hume, Traité de la nature humaine

Nietzsche, Le Gai savoir

Husserl, *Idées directrices pour une*

phénoménologie

Husserl, Idées directrices pour une phénoménologie

Machiavel, Le Prince

Epicure, Lettre à Hérodote

Thomas d'Aquin, Somme théologique

Malebranche, *Recherche de la vérité*, Eclaircissements

Heidegger, Essais et conférences

Epictète, Entretiens

Locke, *Lettre sur la tolérance* Descartes, *Lettres*

Kant, Critique de la raison pure

Wittgenstein, Recherches philosophiques

Husserl, Recherches logiques Kant, Critique de la raison pure

Tocqueville, De la démocratie en Amérique Cicéron, Traité des lois

Arendt, *La Condition de l'homme moderne*

St Augustin, Les Confessions

Tocqueville, De la démocratie en Amérique

Anselme, Cur Deus Homo

Cicéron, Les devoirs

Hobbes, Le Citoyen

Spinoza, Traité politique

Wittgenstein, Recherches philosophiques

Machiavel, *Discours sur la première* décade de Tite-Live

Locke, Lettre sur la tolérance

Platon, Sophiste

Lucrèce, *De la nature*Condillac, *Traité des animaux*Marc-Aurèle, *Pensées*

Machiavel, *Discours sur la première* décade de Tite-Live Aristote, *Ethique à Nicomaque*

Malebranche, La Recherche de la vérité

Aristote, Physique

Condillac, Essai sur l'origine des connaissances humaines

Aristote, Politique

Condillac, Extrait raisonné du traité des

Leibniz, Discours de métaphysique

Heidegger, Etre et temps

Epictète, Entretiens

Berkeley, *Principes de la connaissance humaine*

Russell, *Problèmes de philosophie* Bachelard, *Le Rationalisme appliqué*

Aristote, Ethique à Nicomaque

Descartes, Lettres

Marc-Aurèle, Pensées

Freud, Essais de psychanalyse

Kant, Critique de la raison pure

Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*

Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs

Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs

Epicure, Lettre à Pythoclès

Hume, *Traité de la nature humaine* Bergson, *Matière et mémoire*

Hegel, *Principes de la philosophie du droit* Anselme, *Proslogion*

Machiavel, *Discours sur la première* décade de *Tite-Live*

Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*

Hegel, Principes de la philosophie du droit

Cournot, Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes

Russell, Problèmes de philosophie

Hegel, Esthétique

Cournot, Exposition de la théorie des chances et des probabilités

Hegel, Esthétique

Vico, De l'antique sagesse de l'Italie

Hegel, Encyclopédie des sciences philosophiques

Vico, De l'antique sagesse de l'Italie

Hegel, Esthétique

Levinas, *Totalité et infini* Aristote, *Parties animaux* sensations

Hegel, Encyclopédie

Wittgenstein, Le Cahier bleu

Marx, L'Idéologie allemande

Tocqueville, De la démocratie en Amérique

Aristote, Politique

Hegel, Principes de la philosophie du droit

Bacon, Novum Organum

St Augustin, Confessions

Hegel, Encyclopédie des sciences philosophiques

Aristote, Politique

Sextus Empiricus, Contre les professeurs

Leibniz, Discours de métaphysique

Bergson, L'Evolution créatrice

Schopenhauer, Le monde comme volonté et comme représentation

Descartes, *Lettres*Anselme, *Proslogion*

Bachelard, Le Nouvel esprit scientifique

Popper, La Connaissance objective

Hobbes, Léviathan

Heidegger, Etre et temps

Anselme, Proslogion

Platon, Ménon

Cicéron, Des Termes extrêmes des biens

et des maux

Aristote, Métaphysique

Malebranche, La Recherche de la vérité

Lucrèce, De la nature

Aristote, Politique

Foucault, L'Archéologie du savoir

Sextus Empiricus, Contre les rhéteurs

Bacon, Novum Organum

Leibniz, Théodicée

Alain, Propos

Thomas d'Aquin, Somme contre les gentils

Descartes, Lettres

Bergson, La Pensée et le mouvant

Hegel, Encyclopédie

Aristote, Politique

Kant, Critique de la raison pure

Platon, Phèdre

Sextus Empiricus, Contre les

grammairiens

Rapport sur l'explication de texte

Avant tout, rappelons les conditions minimales d'un bon exercice oral.

Le candidat ne doit pas se contenter de lire son explication, mais il doit s'adresser au jury, c'est-à-dire se mettre dans la position d'expliquer quelque chose à des personnes présentes – qui, d'une certaine façon, tiennent lieu de ses futurs élèves. Pris d'anxiété, quelques candidats débitent leur texte à toute allure et, très rapidement, l'on devient incapable de les suivre. Certains, assez rares, font au contraire preuve d'une décontraction assez surprenante : niveau de langage négligé (« dans c'te texte... », « je gobe ses paroles... ») ou familiarités très déplacées avec le jury (à l'occasion d'un deuxième avertissement que son temps de parole est écoulé, un candidat se permet : « Ah ben, nous n'avons pas la même horloge ! »).

De même, il convient d'exposer correctement le propos que constitue l'explication, c'està-dire d'être rigoureux, cohérent et clair. L'explication d'un texte de Descartes a difficilement été comprise par le jury, le candidat semblant improviser une manière de commentaire sans s'aider de sa préparation, tout en parlant de manière saccadée et confuse et en revenant sans cesse sur ses propres affirmations au moment même où il les énonçait. Il convient de se persuader que la préparation écrite doit fournir des lignes

directrices de l'exposé oral et permettre d'avoir à l'esprit les thèses à évoquer, les problèmes à présenter et à résoudre. La recherche rhétorique doit s'effacer devant des phrases simples qui permettent d'aller le plus rapidement possible au texte et à ses difficultés. Parler à un rythme régulier, simplement, et s'aider d'une préparation écrite qui indique l'essentiel et parfois le développe, sont les conditions techniques indispensables à la réussite d'une épreuve orale en tant que telle. Même s'il paraît superflu de souligner l'importance de détails matériels ou de contingences, savoir poser sa voix, respirer, s'arrêter opportunément, regarder le jury sont autant de conditions d'un bon exercice oral, comme elles le seront de bon cours dispensés à des élèves dans une classe.

On a par ailleurs souvent déploré une mauvaise utilisation du temps imparti pour l'épreuve, dont on s'est parfois demandé si elle n'obéissait pas à des stratégies d'évitement, consacrer beaucoup de temps à telle partie d'un texte permettant d'éviter telle autre qui pose plus de problème. À cet égard, un défaut assez général a été constaté, qui consiste à réserver beaucoup de temps à l'introduction au texte, puis à rentrer dans des détails infinis autour des quelques premières lignes, de sorte qu'il ne reste plus guère de temps pour le texte lui-même et son argument d'ensemble. Dans ce cas, il s'agit d'un même défaut de « contournement » des difficultés, sans doute dû, cette fois, à une insuffisante maîtrise technique de l'exercice de l'explication. Un tel défaut se traduit par une introduction qui rapporte le texte à ce qui n'est pas lui, à quoi fait suite une série de définitions ou de commentaires ne le considérant plus en tant que tel, ni la série des propositions qui font son intérêt et sa difficulté propres.

Pour ce qui concerne le contenu de l'exposé, le jury attend une identification précise des difficultés liées au cadre argumentatif du texte, dont le mouvement est précisément supposé ouvrir à une forme ou une autre de résolution; tout comme il s'attend à ce que les candidats ne fuient jamais l'obscurité d'une formulation, voire l'apparente contradiction de certaines propositions, mais qu'ils s'y attardent au contraire et qu'ils sachent, là encore, discerner ce qui fait l'essentiel du propos. Dans deux explications exemplaires sur Wittgenstein et sur Descartes, il est patent qu'il ne s'agissait pas seulement d'articuler les textes sous la forme de plans plus ou moins équilibrés, ni même d'égrener formellement la suite de leurs arguments, mais bien d'en recomposer l'unité et la totalité à partir des difficultés qu'ils présentaient. De même, un texte long et dense de Marx, extrait de *L'Idéologie allemande*, a fait l'objet d'une analyse équilibrée qui a su dégager avec concision les termes-clés, les articulations, les problèmes sous-jacents, le texte ayant ainsi été parcouru dans son ensemble sans que rien d'essentiel ne fût omis. L'entretien, du reste, a permis de revenir de façon fructueuse sur certains points un peu survolés.

A contrario, une explication qui ne va jamais jusqu'à examiner les conséquences problématiques de tel ou tel argument, ou les ambiguïtés de tel ou tel concept ne saurait être considérée comme de bonne facture. L'explication d'un texte de Tocqueville, sans difficultés argumentatives ou conceptuelles particulières, ne s'est pas arrêtée sur la mise en rapport entre « uniformité » et « égalité », ni sur les implications critiques que supposait un tel rapprochement. Elle n'a pas vu que l'argument selon lequel l'égalité légitimerait toujours l'égalité, tandis que l'inégalité renforcerait toujours l'inégalité, faisait problème. Comment, en effet, a-t-on pu passer, dans ces conditions, d'un régime d'inégalité à un régime d'égalité, et comment une révolution a-t-elle tout simplement été possible? Ne pas poursuivre une argumentation dans ses applications ou dans ses conséquences, se contenter de l'enregistrer quasi administrativement ou de l'étiqueter en la rattachant à une doctrine ou à une école, tout cela prive le candidat de voir en quoi le problème qu'il soulève est l'occasion d'une pensée originale qui le résout et dénoue un paradoxe apparent ou suscite au contraire l'interrogation. Ainsi, l'opposition que dresse un texte de Condillac entre l'« amour-propre », attribué aux animaux en général, et

l'« amour de soi », privilège des hommes et lié à la délibération, devait être intégrée à l'explication pour son caractère inhabituel et son originalité devait être thématisée.

Encore une fois, un texte philosophique constitue un nœud de difficultés qu'il faut dévoiler dans l'explication, et qu'il faut ensuite tenter de démêler. On a parfois assisté à des explications qui, pour la lettre des textes, étaient relativement exactes, mais qui n'étaient pas vraies, au sens où elles ne parvenaient pas à replacer la compréhension du texte dans la perspective d'enjeux clairement définis, par exemple en rapportant la thèse du texte à d'autres thèses possibles qui répondent au même problème. Une explication consacrée à un texte de Kant sur le sentiment moral n'a pas réussi à montrer comment cette notion se situe au carrefour du problème kantien de la mise en relation de la nature et de la liberté. L'explication doit ainsi interroger le texte, dont la conceptualisation gagne toujours à être approfondie. Il ne s'agit donc pas de décrire un texte, il s'agit d'en déployer le sens à partir de l'analyse précise de ses concepts et de ses propositions.

L'attention au caractère intimement problématique du texte suppose assurément une attention toute particulière à sa lettre même. C'est là une exigence incontournable. Dans un extrait de l'introduction du *Novum Organum*, Bacon appelle à s'intéresser aux faits, mais ces faits sont immédiatement associés aux « voyages et navigations lointaines », c'est-à-dire, manifestement, à une aventure et à un effort considérables. On comprend dès lors mieux en quoi ne pas partir des faits, pour les philosophes et pour les hommes de l'art, est non seulement une erreur, mais une « honte », c'est-à-dire une faute morale qui anéantit les efforts accomplis en pure perte et gaspillés pour l'œuvre humaine. Le candidat avait dans le texte lui-même le moyen de s'emparer de la thèse de Bacon dans toutes ses ramifications, à condition de bien le lire. Opposer, comme Bacon le fait, le « globe intellectuel » au « cercle étroit des anciens » doit être l'objet d'une explication, surtout si ces éléments de littéralité servent à nuancer, à préciser et à enrichir la thèse soutenue par le philosophe.

Faire attention au texte, c'est donc en suivre de près l'agencement conceptuel et non pas le rattacher à des généralités thématique qui viennent masquer le nerf de l'argument étudié. L'explication est parfois entravée par des connaissances extérieures et rapportées, qui conviennent mal au contexte en question. Ainsi, un texte de Kant extrait de la seconde Préface de la *Critique de la raison pure*, au motif que le terme récurrent de « logique » y était récurrent, a conduit la candidate à exposer toute une série de généralités sur les règles logiques formelles, en raison de quoi elle a perdu pied, pour ainsi dire, et a dérivé vers des propos assez vains, dans le contexte, sur les « formes *a priori* » ou sur la métaphysique. Or, l'objet du texte était tout simplement de montrer comment les sciences du réel avaient réussi à s'engager sur la voie sûre de la connaissance. Une lecture simple et sensée du texte aurait permis d'éviter des erreurs et des maladresses que l'entretien aura permis de redresser par une relecture plus rigoureuse du texte de Kant.

Pareillement, une candidate a cherché à expliquer un extrait d'une *Lettre* de Descartes à la reine Christine, portant sur le lien entre le souverain bien et la volonté, sans pouvoir expliquer le sens même de la notion de « volonté ». Et il va de soi que les thèses et les concepts principaux des philosophes fondateurs de la tradition philosophique occidentale doivent être connus et maîtrisés : « providence » pour les Stoïciens, « loi morale » chez Kant, « entendement » chez Descartes, « obstacle épistémologique » chez Bachelard, etc. Les exemples mobilisés par les auteurs doivent aussi être examinés selon leur dimension propre : un candidat, par exemple, explique la critique leibnizienne du sentiment intime que nous aurions – selon Descartes – de notre liberté, sans prêter attention à l'exemple de « l'aiguille aimantée » dont on irait jusqu'à supposer « le plaisir » qu'elle prendrait « de se tourner vers le Nord », incapable d'apercevoir « des mouvements insensibles de la matière magnétique » (*Théodicée*, 50).

La littéralité ne saurait être confondue avec la présentation d'une suite de définitions des termes du texte, détachées les unes des autres, ponctuées de remarques érudites ou de citations parachutées, sans aucune mise en relation de tous ces éléments, sans aucune approche du sens global du texte, comme si expliquer revenait à simplement définir des mots à la suite les uns des autres, et à jeter ça et là des informations, comme on l'a vu à propos d'un texte de Pascal sur l'obéissance aux lois.

Le fait de ne pas identifier avec suffisamment de nuance ou de subtilité la thèse d'un texte peut également mener, à travers son énoncé trop grossier, à un pur et simple contre-sens. Par exemple, dans un texte de Nietzsche sur le châtiment, prétendre que Nietzsche est plutôt partisan de la thèse déterministe qui va chercher les causes d'un acte dans le passé de l'agent, sous prétexte qu'il s'oppose fermement à la thèse de la liberté et de la responsabilité du criminel, c'est passer à côté de l'originalité d'un texte qui, en vérité, renvoie dos-à-dos les deux thèses – ce qui pouvait être vu à partir d'une lecture raisonnablement attentive du texte.

Autre exemple : le jury a proposé un texte de Descartes portant sur trois articles des *Passions de l'âme*, dont celui sur la générosité proprement dite (art. 153), encadré par un article portant sur l'estime de soi et l'usage du libre-arbitre, et par un autre sur l'impossibilité de mépriser autrui. À l'évidence, le texte est structuré autour de la notion de « générosité » et s'efforce d'établir un lien étroit avec l'usage du libre-arbitre pour en déduire les conséquences dans la vie sociale. Se contenter d'une lecture linéaire, supposée détailler chaque argument de chaque article, sans tenir compte de l'organisation d'ensemble du texte, se révèle un obstacle majeur à la compréhension de la thèse de Descartes et des enjeux du texte. De manière analogue, donner à entendre que le concept de « générosité » doit être compris en son sens commun est sans doute pertinent, mais reste une approche très générale qui empêchant de voir que le librearbitre est notre bien le plus propre – un bien dont il faut user et par où l'on réalise que les autres hommes sont l'objet d'une compréhension elle-même « généreuse ».

Globalement, d'ailleurs, l'explication n'a plus rien de philosophique, si l'on ne fait pas l'effort de plonger dans le détail de la construction d'un argument et qu'on se contente de rester à sa surface pour n'en proposer qu'un découpage formel. Précisons qu'il ne s'agit pas, de la sorte, de convoquer de « grands problèmes » liés à l'histoire de la philosophie, ou de « grands thèmes » liés à la pensée de l'auteur dont il peut être question.

Il faut savoir manier avec à propos la connaissance qu'on a d'un auteur. L'excellente explication d'un texte de Wittgenstein procédait d'une connaissance approfondie de l'auteur lui-même, et il est sans doute illusoire de penser qu'une explication de texte peut être très bonne sans aucune connaissance ou avec une connaissance minimale ou lacunaire d'un auteur. En tout état de cause, il est sûr que la connaissance approfondie d'un auteur, pourvu qu'elle soit résolument investie dans l'explication du texte choisi, dans sa littéralité - et non pas exposée in abstracto et pour elle-même - sera toujours récompensée et fera l'objet d'une « prime » toute légitime dans la notation. Dans certains cas, au rebours, certaines lacunes ou méconnaissances peuvent être contestables : un texte de Kant donne ainsi lieu à des confusions entre « sensibilité », « intuition », « réceptivité », « affection », mots qui sont pris les uns pour les autres dans le cours de l'exposé, ce qui empêche alors toute analyse et toute explication qui devraient précisément partir de leurs différences. Comment rendre raison d'un texte du Nouvel esprit scientifique de Bachelard, qui fait des scientifiques de nouveaux « prédicateurs » capables de « prédictions » - si l'on ne saisit ni le sens biblique littéral de ces termes, ni leur reprise originale pour désigner certains aspects du progrès scientifique ?

Il est toutefois clair que la connaissance d'un auteur ne doit pas servir de prétexte à un exposé alambiqué et faussement érudit, au point d'en être abscons, sur une question

apparentée au texte proposé – comme ce fut le cas pour un passage extrait de la *Généalogie de la morale* de Nietzsche. De nombreuses circonlocutions se sont, à cette occasion, substituées à l'examen ordonné d'une thèse d'après laquelle plus une communauté accroît sa puissance, plus elle protège le criminel. Aussi curieuse soit-elle, cette thèse de Nietzsche n'est pas examinée et les termes clés de « communauté », de « droit pénal », « d'autodestruction de la justice» ne sont pas plus explicités, au point qu'à l'issue de l'exposé, le jury a dû s'avouer son incapacité à réaliser de quoi il avait pu être question dans le cours de l'exposé.

Il semble également nécessaire de souligner la difficulté d'aborder certains textes sans une certaine culture générale philosophique. Un texte de Vico proposé par le jury ne pouvait s'expliquer sans une connaissance élémentaire de quelques caractéristiques de la révolution scientifique touchant aux réalisations de Galilée ou de Newton. Les références y étaient si claires qu'on ne pouvait faire l'économie de leur explication. Questionné, le candidat se sera dérobé en prétendant ne pas avoir à se préoccuper de ces problèmes d'histoire des sciences, alors qu'il aurait au moins été fructueux d'apercevoir la nécessité de telles connaissances, même minimales, pour la compréhension du texte. Il ne s'agit certainement pas, en règle générale, de mobiliser des connaissances encyclopédiques, mais il convient, pour le moins, d'être sensible à la référence elle-même et à son usage dans le texte. Il faut donc remettre un tant soit peu en cause l'idée que des textes philosophiques puissent flotter dans un éther conceptuel sans renvoyer à la moindre présupposition culturelle.

L'entretien, quant à lui, ne vise jamais à mettre le candidat en difficulté, mais à lui permettre de revenir sur son explication, soit pour la préciser, soit pour la corriger. L'attention au texte doit en effet pouvoir se renouveler, changer ses orientations ou ses présupposés, s'approfondir. Nombre de candidats échouent à faire face à cette étape de l'épreuve : ils campent sur leurs positions, répètent ce qu'ils ont déjà dit, ne parviennent pas à interroger leurs propres positions ou leur compréhension du texte. Les membres du jury empruntent des voies différentes pour revenir au texte, pour mettre en question telle ou telle affirmation. Ce faisant, jusqu'au terme de l'entretien, le candidat conserve la possibilité de se reprendre et de progresser dans son approche du texte et des thèses auxquelles il renvoie, comme on l'a vu plus d'une fois, au point de faire remonter sensiblement sa note.

Les questions posées par le jury, après l'explication de texte, ont souvent permis d'apprécier, chez certains candidats, une authentique probité intellectuelle consistant, en l'occurrence, à envisager sérieusement la perspective offerte par le jury et, au détour d'une question, à éviter de défendre coûte que coûte ce qui avait été avancé pendant l'explication. L'entretien ne consiste en effet nullement à une épreuve de « résistance au feu », et le but n'est jamais d'avoir raison « à tout prix ». Le sérieux et l'attention avec lesquels certains candidats ont su s'entretenir avec le jury, lors de la séance de questions, ont permis des rectifications substantielles de leurs propos : un texte de Hobbes a été ainsi l'objet, sur une simple suggestion ou stimulation du jury, d'une reprise en profondeur qui a amené à des révisions extrêmement fructueuses, et à une évaluation positive du candidat, qui n'était pas si évidente au terme de l'exercice d'explication proprement dite.

Un concours de recrutement de professeurs implique tout naturellement cette valorisation de l'échange. *A contrario*, la perception trop nette d'une sorte de mauvaise foi – pouvant parfois aller jusqu'à prétendre ne pas avoir tenu des propos dûment notés par les membres du jury – ou alors la complaisance extrême vis-à-vis de toute objection, sont des écueils qu'il faut éviter pour atteindre cette probité intellectuel qui fait l'essentiel d'un professeur. Devant une classe, en effet, l'aptitude à réviser un tant soit peu une analyse, ou du moins à l'adapter aux jeunes gens et à leurs manières de s'interroger et

d'interroger, ainsi que la capacité à envisager avec tout le sérieux possible une question posée, sont des qualités éminentes pour un professeur et, tout particulièrement, pour un professeur de philosophie.

2.2 - Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable

Les sujets traités par les candidats ont été les suivants :

Qu'est-ce que faire preuve d'autorité ? L'internet est-il un outil pédagogique ? La laïcité à l'école.

L'école de la République.

Que faut-il savoir de la vie de ses élèves ?

Le travail interdisciplinaire.

L'élève a-t-il des droits ?

Faut-il des sorties scolaires ?

Le professeur est-il un maître?

La violence à l'école.

Apprend-on de ses élèves ?

Enseigner, est-ce une vocation?

Instruire et éduquer.

L'école corrige-t-elle les inégalités sociales ?

Unité de la classe et hétérogénéité des élèves.

Y a-t-il un cours idéal?

L'éducation doit-elle être nationale ?

La liberté pédagogique du professeur.

La réussite des élèves.

Apprend-on à enseigner ?

La République et l'école.

Faut-il fermer la porte de sa classe ?

Les lycéens sont-ils des travailleurs ?

Pourquoi des programmes ?

Pourrait-on se passer de notes ?

Le rayonnement du professeur.

Pourquoi une école laïque ?

Enseigner, est-ce répéter ?

La transmission des savoirs.

Le professeur est-il l'ami de ses élèves ?

L'engagement politique des lycéens.

Y a-t-il une vertu des sanctions?

Y a-t-il des recettes pédagogiques ?

La tenue du professeur.

L'élève et le citoyen.

Se cultive-t-on à l'école ?

L'institution scolaire.

Peut-on satisfaire au devoir d'instruire en dehors de l'école ?

L'échec scolaire.

Le professeur doit-il être un modèle ?

Faire progresser ses élèves.

Y a-t-il une hiérarchie entre les disciplines ?

Faut-il s'adapter à ses élèves ?

La tolérance à l'école.

Comment corriger un élève ?

La justice à l'école.

Le lycée est-il un lieu de vie ?

Former et informer.

Le professeur est-il maître de sa classe ?

Le sport à l'école.

Peut-on se passer de hiérarchie au lycée ?

L'égalité devant le savoir.

Former les professeurs.

La neutralité politique du professeur.

Faut-il de la concurrence entre les élèves ?

La maîtrise scientifique de sa discipline suffit-elle pour être un bon professeur ?

Les devoirs à la maison.

De quelle liberté les élèves jouissent-ils à l'école ?

Comment accorder la liberté religieuse des élèves avec le principe de laïcité de l'école ?

L'excellence.

Préparer ses cours.

S'ennuyer à l'école.

Le professeur a-t-il une obligation de résultat ?

Les arts à l'école.

L'improvisation en cours.

Le cours magistral.

Le silence en classe.

La correction des devoirs. Pourquoi des manuels scolaires ? Les voyages scolaires. Faut-il que les élèves participent au cours ?

La seconde partie de l'épreuve « Dossier » étant récente, on se rapportera utilement aux remarques formulées dans le rapport de la session 2011 du CAPES et du CAFEP de philosophie. Nous ajouterons, dans le présent rapport, quelques éléments significatifs de la session 2012.

Pour répondre aux questions qui leur étaient posées, les candidats ont manifestement fait l'effort de proposer des développements sous forme de courts essais originaux, sincèrement réfléchis et qui s'appuyaient sur une argumentation souvent personnelle. Malgré cela, on peut regretter que trop de candidats ignorent encore les consignes invitant à faire appel aux concepts et aux auteurs des traditions philosophiques les plus habituelles. Ainsi, notamment, l'appel incantatoire aux « valeurs de la République » ne saurait se substituer à un enracinement de la discussion dans un terreau philosophique un peu connu, surtout s'il ne s'accompagne d'aucune véritable élucidation des « valeurs » précisément invoquées : quand il s'agit de liberté, de quelle liberté parle-ton ? Quand il s'agit d'égalité, que concerne-t-elle ? Quand on évoque la justice, en quel sens la prend-on ? De leur côté, les distinctions entre « instruire » et « éduquer » ne sont que très rarement questionnées et les candidats se contentent de considérations parfaitement convenues: « instruire encourage la passivité, tandis qu'éduquer ouvre l'esprit... ». L'usage de telles distinctions confine de toute évidence au cliché. La notion de « compétence » est également utilisée à tout propos, mais sans qu'on sache véritablement ce qu'il faut entendre par là, ni comment elle s'inscrit dans le travail de l'École ? Savoir, d'ailleurs, est-ce seulement capter des informations ? Instruire, est-ce seulement transmettre des contenus de connaissance ?

En outre, les sujets proposés supposent souvent une connaissance au moins approchée de l'histoire intellectuelle et politique qui les a produits. Ainsi en va-t-il des étapes de la construction de la « laïcité » en France, de l'origine du concept d'« autorité » ou de celui de « vocation ». Également, la connaissance de quelques textes régissant l'enseignement ou la vie scolaire est nécessaire à l'élaboration d'un propos qui ne doit pas en rester à des généralités qui fragilisent la pensée : que sont, par exemple, un « règlement intérieur » ou une « équipe pédagogique » ? Il est légitime, dans un concours de recrutement de professeurs de philosophie, d'exiger une attention toute particulière à des textes qui régissent cet enseignement et, notamment, à ceux qui définissent la « liberté pédagogique » ou qui encadrent le programme et les épreuves de la discipline « philosophie ».

DONNEES STATISTIQUES

1. BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ

• CAPES EXTERNE:

- Nombre de candidats inscrits : 927
- Nombre de candidats non éliminés : 488 (soit : 52.64 % des inscrits, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire [AB, CB, 00.00, NV]).
- Nombre de candidats admissibles : 107 (soit : 21.93 % des non éliminés).
- Moyenne des candidats non éliminés : 50.43 (soit une moyenne de : 08.40 / 20).
- Moyenne des candidats admissibles : 75.81 (soit une moyenne de : 12.64 / 20).
- Barre d'admissibilité: 66.00 (soit un total de: 11.00 / 20).

• CAFEP (CAPES PRIVÉ)

- Nombre de candidats inscrits : 218
- Nombre de candidats non éliminés : 101 (soit : 46.33 % des inscrits, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire [AB, CB, 00.00, NV]).
- Nombre de candidats admissibles : 17 (soit : 16.83 % des non éliminés).
- Moyenne des candidats non éliminés : 49.87 (soit une moyenne de : 08.31 / 20).
- Moyenne des candidats admissibles : 73.06 (soit une moyenne de : 12.18 / 20).
- Barre d'admissibilité : 66.00 (soit un total de : 11.00 / 20).

2. BILAN DE L'ADMISSION

• CAPES EXTERNE:

- Nombre de candidats admissibles : 123
- Nombre de candidats non éliminés : 102 (soit : 82.93 % des admissibles, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire [AB, CB, 00.00, NV]).
- Nombre de postes : 50

- Nombre de candidats admis sur liste principale : 50 (soit : 49.02 % des non éliminés). Aucun candidat inscrit sur liste complémentaire.
- Moyenne des candidats non éliminés (moyenne portant sur le total général d'admissibilité et d'admission [coefficients 6 + 6]) : 133.96 (soit une moyenne de : 11.16 / 20)
- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 150.14 (soit une moyenne de : 12.51 / 20)
- Moyenne des candidats non éliminés : 58.59 (soit une moyenne de : 09.76 / 20)
- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 71.22 (soit une moyenne de : 11.87 / 20)
- Barre de la liste principale : 132 (soit un total de : 11 / 20)

CAFEP (CAPES PRIVÉ)

- Nombre de candidats admissibles : 17
- Nombre de candidats non éliminés : 14 (soit : 82.35 % des admissibles, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire [AB, CB, 00.00, NV]).
- Nombre de postes : 20
- Nombre de candidats admis sur liste principale : 9 (soit : 64.29 % des non éliminés).
- Moyenne des candidats non éliminés (moyenne portant sur le total général d'admissibilité et d'admission [coefficients 6 + 6]): 123.75 (soit une moyenne de : 10.31 / 20)
- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 131.17 (soit une moyenne de : $10.93\,/\,20$)
- Moyenne des candidats non éliminés : 50.46 (soit une moyenne de : 08.41 / 20)
- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 57.83 (soit une moyenne de : 9.64 / 20)
- Barre de la liste principale : 123.00 (soit un total de : 10.25 / 20)

3. RÉPARTITION PAR ACADÉMIE D'INSCRIPTION

• CAPES EXTERNE

ACADÉMIE	INSCRITS	PRÉSENTS	ADMISSIBLES	ADMIS
D'AIX-MARSEILLE	36	18	1	1
DE BESANCON	10	6	0	0
DE BORDEAUX	28	17	5	2
DE CAEN	17	13	2	1

15	10	3	2
17	10	2	0
37	12	5	1
46	22	4	3
56	39	15 + 10 ENS	10
28	15	2	2
20	9	0	0
14	11	2	2
32	20	3	1
21	10	0	0
42	29	2	1
28	16	3	2
12	6	0	0
17	10	1	0
21	11	1	0
20	8	0	0
2	2	0	0
20	11	2	2
1	0	0	0
10	5	0	0
10	4	0	0
6	4	1	0
4	2	0	0
2	1	0	0
357	201	53 + 6 ENS	20
	17 37 46 56 28 20 14 32 21 42 28 12 17 21 20 2 20 1 10 6 4 2	17 10 37 12 46 22 56 39 28 15 20 9 14 11 32 20 21 10 42 29 28 16 12 6 17 10 21 11 20 8 2 2 20 11 1 0 10 5 10 4 6 4 4 2 2 1	17 10 2 37 12 5 46 22 4 56 39 15 + 10 ENS 28 15 2 20 9 0 14 11 2 32 20 3 21 10 0 42 29 2 28 16 3 21 6 0 17 10 1 21 11 1 20 8 0 2 2 0 20 11 2 1 0 0 10 4 0 6 4 1 4 2 0 2 1 0

• CAFEP (CAPES PRIVÉ)

ACADÉMIE	INSCRITS	PRÉSENTS	ADMISSIBLES	ADMIS
D'AIX-MARSEILLE	13	4	1	0
DE BESANCON	2	0	0	0
DE BORDEAUX	8	4	0	0
DE CAEN	6	3	0	0
DE CLERMONT-FERRAND	9	5	0	0
DE DIJON	5	3	1	1
DE GRENOBLE	7	2	0	0
DE LILLE	10	9	2	1

9	5	1	1
11	2	0	0
3	2	0	0
1	1	0	0
11	6	1	1
1	1	1	1
14	8	1	1
11	5	0	0
5	3	2	0
3	1	0	0
5	2	0	0
8	3	0	0
1	1	0	0
7	5	1	0
1	0	0	0
1	0	0	0
1	1	1	1
1	0	0	0
64	28	5	2
	11 3 1 11 14 11 5 3 5 8 1 7 1 1 1	11 2 3 2 1 1 11 6 1 1 14 8 11 5 5 3 3 1 5 2 8 3 1 1 7 5 1 0 1 0 1 1 1 0	11 2 0 3 2 0 1 1 0 11 6 1 1 1 1 14 8 1 11 5 0 5 3 2 3 1 0 5 2 0 8 3 0 1 1 0 7 5 1 1 0 0 1 0 0 1 1 1 1 0 0

ANNEXE

Liste des principaux ouvrages de la bibliothèque du concours

(Liste mise à jour en 2011)

- ALAIN, Les Arts et les dieux, Bibliothèque de la Pléiade.
- ALAIN, Les Passions et la sagesse, Bibliothèque de la Pléiade.
- ALAIN, Propos, Bibliothèque de la Pléiade.
- ANSELME, Fides quaerens intellectum, trad. A. Koyré, Vrin.
- ANSELME, L'œuvre de saint Anselme de Cantorbery, trad. M. Corbin et al., t. I à V, éd. du Cerf.
- ARENDT, Condition de l'homme moderne, trad. G. Fradier, Pressespocket.
- ARENDT, La Crise de la culture, trad. P. Levy, Folio.
- ARISTOTE, De l'âme, trad. É. Barbotin, Les Belles Lettres.
- ARISTOTE, Éthique à Eudème, trad. V. Décarie, Vrin.
- ARISTOTE, Éthique à Nicomague, trad. J. Tricot, Vrin.
- ARISTOTE, *Physique*, trad. H. Carteron , Les Belles Lettres.
- ARISTOTE, Les Parties des animaux, trad. P. Louis, Les Belles Lettres.
- ARISTOTE, Les Politiques, trad. P. Pellegrin, GF.
- ARISTOTE, La Politique, trad. J. Tricot, Vrin.
- ARISTOTE, La Métaphysique, trad. J. Tricot, Vrin.
- ARISTOTE, La Métaphysique, trad. Duminil & Jaulin, GF
- ARISTOTE, Organon, t. I à VI, trad. J. Tricot, Vrin.
- ARISTOTE, *Poétique*, trad. J. Hardy, Les Belles lettres.
- ARISTOTE, *Du ciel*, trad. C. Dalimier & P. Pellegrin, GF-bilingue.
- ARNAULD, Des vraies et des fausses idées, Corpus Fayard.
- ARNAULD ET NICOLE, La Logique ou l'art de penser, éd. P. Clair & F. Girbal, PUF.
- AUGUSTIN, Confessions, trad. J. Trabucco, GF.
- AUGUSTIN, La Cité de Dieu, trad. L. Moreau, Seuil.
- AUGUSTIN, Œuvres, trad. L. Jerphagnon et al., t. I à III, Bibliothèque de la Pléiade.
- AVERROÈS, La Béatitude de l'âme, trad. M. Geoffroy et C. Steel, Vrin.
- AVERROÈS, Discours décisif, trad. M. Geoffroy, GF bilingue.
- AVERROÈS, L'intelligence et la pensée : sur le De Anima, trad. A. de Libera, GF.
- BACHELARD, Essai sur la connaissance approchée, Vrin.

- BACHELARD, La Formation de l'esprit scientifique, Vrin.
- BACHELARD, La Philosophie du non, PUF.
- BACHELARD, Le Matérialisme rationnel, PUF.
- BACHELARD, Le Nouvel esprit scientifique, PUF.
- BACHELARD, Le Rationalisme appliqué, PUF.
- BACON, Novum Organum, trad. M. Malherbe & J.-M. Pousseur, PUF.
- BAYLE, De la tolérance Commentaire philosophique, Presses-pocket.
- BAYLE, Pensées diverses sur la comète, Société des textes français modernes.
- BERGSON, Essai sur les données immédiates de la conscience, PUF.
- BERGSON, Essai sur les données immédiates de la conscience, PUF (édition Worms).
- BERGSON, Matière et Mémoire, PUF.
- BERGSON, Matière et Mémoire, PUF (édition Worms).
- BERGSON, Œuvres, éd. du centenaire, PUF.
- BERKELEY, Dialogue entre Hylas et Philonous, trad. A. Leroy, Aubier.
- BERKELEY, Œuvres, trad. G. Brykman et al., t. I & II, PUF.
- BERNARD, Introduction à l'étude de la médecine expérimentale, Champs-Flammarion.
- BURKE, Recherche philosophique sur l'origine de nos idées du sublime et du beau, trad. B. Saint Girons, Vrin.
- BURKE, Réflexions sur la Révolution de France, trad. P. Andler, Hachette.
- CANGUILHEM, Études d'histoire et de philosophie des sciences, Vrin.
- CANGUILHEM, La Connaissance de la vie, Vrin.
- CANGUILHEM, Le Normal et le pathologique, PUF.
- CASSIRER, La Philosophie des formes symboliques, trad. J. Lacoste, Éditions de Minuit.
- CASSIRER, Substance et fonction, trad. P. Caussat, Éditions de Minuit.
- CICÉRON, La République, trad. É. Bréquet, Les Belles Lettres.
- CICÉRON, Les Devoirs, trad. M. Testard, Les Belles Lettres.
- CICÉRON, Traité des lois, trad. G. de Plinval, Les Belles Lettres.
- CICÉRON, Des termes extrêmes des biens et des maux, trad. J. Martha, Les Belles Lettres.
- COMTE, Catéchisme positiviste, GF.
- COMTE, Discours sur l'ensemble du positivisme, GF.
- COMTE, Œuvres choisies, Aubier.
- COMTE, Œuvres, t. I à VI, Anthropos.
- COMTE, Traité philosophique d'astronomie populaire, Corpus Fayard.
- CONDILLAC, Essai sur l'origine des connaissances humaines, Armand Colin.
- CONDILLAC, Traité des sensations Traité des animaux, Corpus Fayard.

- CONDORCET, Cinq mémoires sur l'instruction publique, GF.
- CONDORCET, Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, Vrin.
- COURNOT, Exposition de la théorie des chances et des probabilités, Œuvres complètes, t. I, Vrin.
- COURNOT, Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique, O.C., t. II, Vrin.
- COURNOT, Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes, O.C., t. IV, Vrin.
- COURNOT, Matérialisme, Vitalisme, Rationalisme, O.C., t. V, Vrin.
- CUDWORTH, *Traité de morale* et *Traité du libre arbitre*, trad. J.-L. Breteau, PUF.
- D'ALEMBERT, Essai sur les éléments de philosophie, Olms.
- DESCARTES, Correspondance avec Elisabeth et autres lettres, éd. M. & J.-M. Beyssade, GF.
- DESCARTES, Discours de la méthode, GF.
- DESCARTES, Les Passions de l'âme, Vrin.
- DESCARTES, Méditations métaphysiques, éd. M. & J.-M. Beyssade, GF.
- DESCARTES, Œuvres et Lettres, éd. A. Bridoux, Bibliothèque de la Pléiade.
- DESCARTES, Œuvres, éd. Ch. Adam & P. Tannery, Vrin.
- DESCARTES, Œuvres, éd. F. Alquié, Classiques Garnier.
- DIDEROT, Œuvres esthétiques, Classiques Garnier.
- DIDEROT, Œuvres philosophiques, Classiques Garnier.
- DUHEM, La Théorie physique, éd. P. Brouzeng, Vrin.
- DUHEM, Le Mixte et la combinaison chimique, Corpus Fayard.
- DURKHEIM, Les Règles de la méthode sociologique, PUF.
- ÉPICTÈTE, Entretiens, trad. J. Souilhé, Les Belles Lettres.
- ÉPICURE, Lettres et maximes, éd. et trad. M. Conche, PUF.
- FICHTE, Discours à la nation allemande, trad. S. Jankélévitch, Aubier.
- FICHTE, La Destination de l'homme, trad. M. Molitor, 10-18.
- FICHTE, La Destination du savant, trad. J.-L. Veillard-Baron, Vrin.
- FICHTE, Œuvres choisies de philosophie première, trad. A. Philonenko, Vrin.
- FOUCAULT, L'Archéologie du savoir, PUF.
- FOUCAULT, L'Ordre du discours, PUF.
- FOUCAULT, Surveiller et punir, NRF.
- FREGE, Écrits logiques et philosophiques, trad. C. Imbert, Seuil.
- FREUD, Essais de psychanalyse, trad. S. Jankélévitch, Payot
- FREUD, Introduction à la psychanalyse, trad. S. Jankélévitch, Payot
- FREUD, L'Avenir d'une illusion, trad. M. Bonaparte, PUF.

- FREUD, L'Interprétation des rêves, trad. I. Meyerson, PUF.
- FREUD, Malaise dans la civilisation, trad. Ch. & J. Audier, PUF.
- FREUD, Métapsychologie, trad. J. Laplanche et J.-B. Pontalis, Idées-Gallimard.
- FREUD, Métapsychologie, trad. J. Laplanche et J.-B. Pontalis, Folio-Essais.
- GADAMER, Langage et vérité, trad. J.-C. Gens, Gallimard.
- GADAMER, L'Art de comprendre. Écrits I, trad. M. Simon, Aubier.
- GADAMER, L'Art de comprendre. Écrits II, trad. P. Fruchon, Aubier
- GADAMER, Vérité et méthode, trad. P. Fruchon, Seuil.
- GALILÉE, Discours et démonstrations mathématiques concernant deux sciences nouvelles, trad. M. Clavelin, PUF.
- GALILÉE, Dialogue sur les deux grands systèmes du monde, trad. R.
 Fréreux & F. de Gandt, Points-sciences, Seuil.
- GUYAU, Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction, Corpus Fayard.
- HABERMAS, Connaissance et intérêt, trad. G. Clémençon, Gallimard.
- HABERMAS, La Technique et la science, trad. J.-R. Ladmiral, Gallimard.
- HEGEL, Encyclopédie des sciences philosophiques. T.1 : Science de la logique, trad. B. Bourgeois, Vrin
- HEGEL, Encyclopédie des sciences philosophiques. T. 2 : Philosophie de la nature, Vrin.
- HEGEL, Encyclopédie des sciences philosophiques. T.3: Philosophie de l'esprit, Vrin.
- HEGEL, Esthétique, trad. S. Jankélévitch, Champs-Flammarion.
- HEGEL, La Raison dans l'histoire, trad. K. Papaïoannou, 10/18.
- HEGEL, Leçons sur la philosophie de l'histoire, trad. J. Gibelin, Vrin.
- HEGEL, Phénoménologie de l'esprit, trad. J. Hyppolite, Aubier.
- HEGEL, Phénoménologie de l'esprit, édition Gwendoline Jarczyk & Pierre-Jean Labarrière, Gallimard, Folio-Essais.
- HEGEL, Précis de l'encyclopédie des sciences philosophiques, trad. J Gibelin, Vrin.
- HEGEL, *Principes de la philosophie du droit*, trad. R. Derathé, Vrin.
- HEGEL, Science de la logique, trad. S. Jankélévitch, Aubier.
- HEGEL, Textes pédagogiques, trad. B. Bourgeois, Vrin.
- HEGEL, L'Esprit du christianisme et son destin, trad. J. Martin, Vrin.
- HEIDEGGER, Acheminement vers la parole, trad. J. Beaufret et al., Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, Chemins qui ne mènent nulle part, trad. W. Brokmeier, Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, Essais et conférences, trad. A. Préau, Tel Gallimard.

- HEIDEGGER, Être et temps, trad. F. Vezin, Gallimard.
- HEIDEGGER, Le Principe de raison, trad. A. Préau, Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, Les Concepts fondamentaux de la métaphysique, trad. D. Panis, Gallimard.
- HEIDEGGER, Qu'est-ce qu'une chose?, trad. J. Reboul et J. Taminiaux, Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, Questions I, trad. H. Corbin et al., Gallimard.
- HOBBES, Le Citoyen, trad. S. Sorbière, GF.
- HOBBES, Léviathan, trad. F. Tricaud, Sirey.
- HOBBES, De la liberté et de la nécessité, trad. F. Lessay, Œuvres, t. XI-1, Vrin.
- HOBBES, Les Questions concernant la liberté, le hasard et la nécessité, trad. L. Foisneau et F. Perronin, Œuvres, t. XI-2, Vrin.
- HUME, Dialogues sur la religion naturelle, trad. M. Malherbe, Vrin.
- HUME, Enquête sur l'entendement humain, trad. A. Leroy, Aubier.
- HUME, Enquête sur les principes de la morale, trad. A. Leroy, Aubier.
- HUME, Essais et traités, Première partie, trad. M. Malherbe, Vrin.
- HUME, Traité de la nature humaine, trad. A. Leroy, Aubier.
- HUME, Traité de la nature humaine. I, L'entendement, trad. P. Baranger et P. Saltel, GF.
- HUME, Traité de la nature humaine. II, Les Passions, trad. J.P. Cléro, GF.
- HUME, Traité de la nature humaine. III, La Morale, trad. P. Saltel, GF.
- HUME, Essais esthétiques, trad. René Bouveresse, GF.
- HUSSERL, Expérience et jugement, trad. D. Souche-Dagues, PUF.
- HUSSERL, Idées directrices pour une phénoménologie, trad. P. Ricoeur, Tel Gallimard.
- HUSSERL, La Crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale, trad. G. Granel, Tel Gallimard.
- HUSSERL, La Philosophie comme science rigoureuse, trad. Marc B. de Launay, PUF.
- HUSSERL, L'Idée de la phénoménologie, trad. A. Lowit, PUF.
- HUSSERL, Logique formelle et logique transcendantale, trad. S. Bachelard, PUF.
- HUSSERL, Méditations cartésiennes, trad. G. Peiffer et É. Levinas, Vrin.
- HUSSERL, Recherches logiques t. 1, trad. H. Elie et al., PUF.
- HUSSERL, Recherches logiques t. 2 première partie, trad. H. Elie et al., PUF.
- HUSSERL, Recherches logiques t. 2 seconde partie, trad. H. Elie et al., PUF.
- HUTCHESON, Recherche sur l'origine de nos idées de la beauté, trad. A.-D. Balnes, Vrin.

- JAMES, La Volonté de croire, trad. L. Moulin, Les Empêcheurs de penser en rond.
- JAMES, Essais d'empirisme radical, trad. G. Garreta, Champs-Flammarion.
- JONAS, Le Principe responsabilité, trad. J. Greisch, Champs-Flammarion
- KANT, Anthropologie, trad. M. Foucault, Vrin.
- KANT, Critique de la faculté de juger, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, Critique de la raison pratique, trad. F. Picavet, PUF.
- KANT, Critique de la raison pure, trad. B. Pacaud et A. Tremesaygues, PUF.
- KANT, Critique de la raison pure, trad. A. Renaut, GF.
- KANT, Doctrine de la vertu, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, Doctrine du droit, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, Essai sur le concept de grandeur négative, trad. R. Kempf, Vrin.
- KANT, Fondements de la métaphysique des mœurs, trad. V. Delbos, Delagrave.
- KANT, Fondements de la métaphysique des mœurs, trad. V. Delbos, Livre de Poche.
- KANT, La Religion dans les limites de la simple raison, trad. J. Gibelin, Vrin.
- KANT, Logique, trad. L. Guillermit, Vrin.
- KANT, Oeuvres philosophiques, trad. F. Alquié et al., t. I à III, Bibliothèque de la Pléiade.
- KANT, Pensées successives sur la théodicée et la religion, trad. P. Festugière, Vrin.
- KANT, *Philosophie de l'histoire*, trad. S. Piobetta, Gonthier.
- KANT, *Projet de paix perpétuelle*, trad. J. Gibelin, Vrin.
- KANT, Prolégomènes à toute métaphysique future, trad. L. Guillermit, Vrin.
- KANT, Prolégomènes à toute métaphysique future, trad. J. Gibelin, Vrin.
- KANT, Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée?, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, Réflexions sur l'éducation, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, Théorie et pratique Le Droit de mentir, trad. L.Guillermit, Vrin.
- KIERKEGAARD, La Reprise, trad.N. Viallaneix, GF.
- KIERKEGAARD, Œuvres complètes, trad. P.-H. Tisseau & E.-M. Jacquet-Tisseau, L'Orante.
- KIERKEGAARD, Ou bien ..., trad. F. et O. Prior, M.H. Guignot, Gallimard.
- KIERKEGAARD, Riens philosophiques, trad. K. Ferlov et J. Gateau, Idées-Gallimard.
- LA BOÉTIE, Discours de la servitude volontaire, GF.
- LACHELIER, Du fondement de l'induction, Presses-pocket.

- LAGNEAU, Célèbres leçons et fragments, PUF.
- LEIBNIZ, *Discours de métaphysique*, trad. H. Lestienne, Vrin.
- LEIBNIZ, Discours de métaphysique et correspondance avec Arnauld, éd.
 & trad. G. Leroy, Vrin.
- LEIBNIZ, Discours de métaphysique et autres textes, GF
- LEIBNIZ, *Discours de métaphysique* suivi de *La Monadologie et autres textes*, Gallimard, Folio-Essais
- LEIBNIZ, Recherches générales sur l'analyse des notions et des vérités, trad. J.-B. Rauzy et al., PUF.
- LEIBNIZ, Essais de théodicée, éd. J. Brunschwig, GF.
- LEIBNIZ, Le Droit de la raison, trad. R. Sève, Vrin.
- LEIBNIZ, Nouveaux essais sur l'entendement humain, éd. J. Brunschwig, GF.
- LEIBNIZ, Œuvres, éd. et trad. L. Prenant, Aubier.
- LEIBNIZ, Principes de la nature et de la grâce, éd. C. Frémont, GF.
- LEQUIER, La Recherche d'une première vérité et autres textes, PUF.
- LEVINAS, *Totalité et infini*, Le Livre de poche.
- LEVINAS, De l'existence à l'existant, Vrin.
- LÉVI-STRAUSS, Anthropologie structurale, 1 & 2, Plon.
- LÉVI-STRAUSS, Les Structures élémentaires de la parenté, Mouton.
- LOCKE, Essai philosophique concernant l'entendement humain, trad. P. Coste, Vrin.
- LOCKE, Lettre sur la tolérance et autres textes, trad. J. Le Clerc & J.-F.
 Spitz, GF.
- LOCKE, Quelques pensées sur l'éducation, trad. G. Compayré, Vrin.
- LOCKE, Traité du gouvernement civil, trad. B. Gilson, Vrin.
- LUCRÈCE, De la Nature, trad. A. Ernout, Les Belles Lettres.
- MACHIAVEL, Œuvres complètes, éd. E. Barincou, Bibliothèque de la Pléiade.
- MAINE DE BIRAN, Mémoire sur la décomposition de la pensée, PUF.
- MAINE DE BIRAN, Œuvres choisies, éd. H. Gouhier, Aubier.
- MAINE DE BIRAN, De l'aperception immédiate, Œuvres t. IV, Vrin.
- MAINE DE BIRAN, Dernière philosophie. Existence et anthropologie, Œuvres, t. X-2, Vrin.
- MALEBRANCHE, De la recherche de la vérité, éd. J.-C. Bardout, t. I à III, Vrin.
- MALEBRANCHE, Traité de la nature et de la grâce, Œuvres complètes t.
 V, Vrin
- MALEBRANCHE, Entretiens sur la métaphysique et sur la religion, O.C. t. XII -XIII, Vrin.
- MALEBRANCHE, *Traité de morale*, *O.C.* t. XI, Vrin.

- MALEBRANCHE, Traité de morale, GF
- MARC-AURÈLE, Pensées pour moi-même, suivies du Manuel d'Épictète, trad. M. Meunier, GF.
- MARX, Contribution à la critique de l'économie politique, trad. M. Husson
 & G. Badia, Éd. Sociales.
- MARX et ENGELS, L'Idéologie allemande, Éditions Sociales.
- MARX, Manuscrits de 1844, trad. É. Bottigelli, Éditions Sociales.
- MARX, Manuscrits de 1861-1863, Éditions Sociales.
- MARX, Œuvres, trad. M. Rubel et al., t. I à III, Bibliothèque de la Pléiade.
- MAUSS, Sociologie et anthropologie, PUF.
- MERLEAU-PONTY, Éloge de la philosophie, Folio.
- MERLEAU-PONTY, La Prose du monde, Tel Gallimard.
- MERLEAU-PONTY, Le Visible et l'invisible, Gallimard.
- MERLEAU-PONTY, L'Œil et l'esprit, Folio.
- MERLEAU-PONTY, Phénoménologie de la perception, Gallimard.
- MERLEAU-PONTY, Sens et non-sens, Nagel.
- MERLEAU-PONTY, Signes, Gallimard.
- MERLEAU-PONTY, Structure du comportement, PUF.
- MILL J. S., De la liberté, trad. L. Lenglet, Folio.
- MILL J. S., Système de logique, trad. L. Peisse, Mardaga.
- MILL J. S., L'utilitarisme, trad. C. Audard & P. Thierry, PUF.
- MONTAIGNE, Apologie de Raymond Sebond, éd. P. Mathias, GF.
- MONTAIGNE, Œuvres complètes, éd. A. Thibaudet & M. Rat, Bibliothèque de la Pléiade
- MONTAIGNE, Essais, éd. Villey-Saulnier, PUF.
- MONTESQUIEU, Lettres persanes, Classiques Garnier.
- MONTESQUIEU, Œuvres complètes, t. II, Bibliothèque de la Pléiade.
- MOORE, *Principia Ethica*, trad. M. Gouverneur, PUF.
- NABERT, Éléments pour une éthique, Aubier.
- NIETZSCHE, Ainsi parlait Zarathoustra, trad. M. Robert, UGE.
- NIETZSCHE, Aurore, trad. J. Hervier, Folio.
- NIETZSCHE, Généalogie de la morale, trad. Ph. Choulet, GF.
- NIETZSCHE, *Humain, trop humain*, trad. R. Rovini, Folio.
- NIETZSCHE, La Volonté de puissance, trad. H. Albert, Livre de Poche.
- NIETZSCHE, Le Crépuscule des idoles Le Cas Wagner, trad. É. Blondel, GF.
- NIETZSCHE, Le Gai savoir, trad. P. Wotling, GF.
- NIETZSCHE, Naissance de la tragédie, trad. M. Haar, Folio.
- NIETZSCHE, Œuvres, trad. dirigée par J. Lacoste & J. Le Rider, Robert Laffont.
- NIETZSCHE, Par delà bien et mal, trad. P. Wotling, GF.

- NIETZSCHE, Seconde considération intempestive, trad. H. Albert, GF.
- OCKHAM, Somme de logique, t. I & II, trad. J. Biard, Trans-Europ-Repress.
- PASCAL, Œuvres, Bibliothèque de la Pléiade.
- PASCAL, Œuvres complètes, éd. L. Lafuma, Seuil.
- PASCAL, Pensées et opuscules, éd. L. Brunschvicg, Hachette.
- PEIRCE, Écrits sur le signe, trad. G. Deledalle, Seuil.
- PLATON, Œuvres complètes, trad. L. Robin, Bibliothèque de la Pléiade.
- PLATON, Apologie de Socrate, trad. É. Chambry, GF.
- PLATON, La République, trad. R. Baccou, GF.
- PLATON, Le Banquet-Phèdre, trad. É. Chambry, GF.
- PLATON, Le Sophiste, trad. N. Cordero, GF.
- PLATON, Ménon, trad. M. Canto-Sperber, GF.
- PLATON, Parménide, trad. L. Brisson, GF.
- PLATON, Phèdre suivi de La Pharmacie de Platon (J. Derrida), trad. L. Brisson, GF.
- PLATON, Philèbe, trad. A. Diès, Les Belles Lettres.
- PLATON, Théétète, trad. A. Diès, Les Belles Lettres.
- PLATON, Alcibiade, trad C. Marboeuf et J.-F. Pradeau, GF.
- PLATON, Ion, trad. M. Canto-Sperber, GF.
- PLATON, Les Lois, trad. L. Brisson et J-F. Pradeau, GF.
- PLATON, Le Politique, trad. L. Brisson et J-F. Pradeau, GF.
- PLATON, Protagoras, trad. F. Ildefonse, GF.
- PLATON, Timée, suivi du Critias, trad. L. Brisson, GF.
- PLOTIN, Ennéades, trad. É. Bréhier, Les Belles Lettres.
- PLOTIN, Traités 1-6, GF
- PLOTIN, Traités 7-21, GF
- PLOTIN, Traités 22-26, GF
- PLOTIN, Traités 27-29, GF
- PLOTIN, Traités 30-37, GF
- PLOTIN, Traités 38-41, GF
- PLOTIN, Traités 42-44, GF
- PLOTIN, Traités 45-50, GF
- PLOTIN, Traités 51-54, GF
- POPPER, Conjectures et réfutations, trad. M.-I. et M. B. de Launay, Payot.
- POPPER, La Connaissance objective, trad. J-J. Rosat, Aubier.
- POPPER, La Logique de la découverte scientifique, trad. N. Thyssen-Rutten et Ph. Devaux, Payot.
- QUINE, La Poursuite de la vérité, trad. M. Clavelin, Seuil.

- QUINE, Le Mot et la chose, trad. P. Gochet, Champs-Flammarion.
- RAVAISSON, De l'habitude, Vrin reprise et Corpus Fayard.
- RAWLS, Théorie de la justice, trad. C. Audard, Seuil.
- RAWLS, Libéralisme politique, trad. C. Audard, PUF.
- ROUSSEAU, Œuvres complètes, vol. I à IV, Bibliothèque de la Pléiade.
- ROUSSEAU, Essai sur l'origine des langues, Folio.
- ROUSSEAU, Lettre à d'Alembert, GF.
- RUSSELL, Écrits de logique philosophique, trad. J.-M. Roy, PUF.
- RUSSELL, Problèmes de philosophie, trad. F. Rivenc, Payot.
- RUSSELL, Signification et vérité, trad. Ph. Devaux, Flammarion.
- SAINT-PIERRE ABBÉ DE, Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe, Corpus Fayard.
- SARTRE, Critique de la raison dialectique, Gallimard.
- SARTRE, Esquisse d'une théorie des émotions, Hermann.
- SARTRE, La Transcendance de l'ego, Vrin.
- SARTRE, L'être et le néant, Tel Gallimard.
- SARTRE, L'Imaginaire, Gallimard.
- SARTRE, L'Imagination, Gallimard.
- SARTRE, Cahiers pour une morale, Gallimard.
- SCEPTIQUES, Les Sceptiques, trad. J-P. Dumont, PUF.
- SCHELLING, Œuvres métaphysiques, trad. J-F. Courtine et E. Martineau, Gallimard.
- SCHELLING, *Philosophie de la mythologie*, trad. A. Pernet, Jérôme Millon.
- SCHOPENHAUER, Le Monde comme volonté et comme représentation, trad. A. Burdeau, PUF.
- SEXTUS EMPIRICUS, Esquisses pyrrhoniennes, trad. P. Pellegrin, Seuil.
- SEXTUS EMPIRICUS, Contre les professeurs, trad. P. Pellegrin, Seuil.
- SHAFTESBURY, Exercices, trad. L. Jaffro, Aubier.
- SHAFTESBURY, Soliloque ou conseil à un auteur, trad. D. Lories, L'Herne.
- SIMONDON, Cours sur la perception, Éditions de la Transparence.
- SIMONDON, Du mode d'existence des objets techniques, Aubier.
- SIMONDON, L'Individuation à la lumière des notions de forme et d'information, Jérôme Million.
- SIMONDON, L'Invention dans les techniques, Seuil.
- SMITH, La Richesse des nations, trad. G. Garnier rev. par A. Blanqui, GF.
- SMITH, Théorie des sentiments moraux, trad. M. Biziou et al., PUF.
- SOPHISTES, Les Sophistes, trad. J.-P. Dumont, PUF.
- SPINOZA, Œuvres complètes, trad. R. Caillois et al., Bibliothèque de la Pléiade.

- SPINOZA, *Traité de la réforme de l'entendement Œuvres* 1, trad. Ch. Apphun, GF.
- SPINOZA, Traité théologico-politique Œuvres 2, trad. Ch. Apphun, GF.
- SPINOZA, Éthique Œuvres 3, trad. Ch. Apphun, GF.
- SPINOZA, *Traité politique, Lettres Œuvres*, 4, trad. Ch. Apphun, GF.
- STOICIENS, Les Stoiciens, trad. É. Bréhier et al., Bibliothèque de la Pléiade.
- THOMAS D'AQUIN, L'être et l'essence, trad. C. Capelle, Vrin.
- THOMAS D'AQUIN, Somme contre les Gentils, trad. C. Michon, et al., GF.
- THOMAS D'AQUIN, Somme théologique, t. I à IV, Cerf.
- TOCQUEVILLE, De la démocratie en Amérique, GF.
- WEBER, Le Savant et le politique, trad. J. Freund, 10/18.
- WEBER, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, trad. É. de Dampierre, Presses-pocket.
- WHITEHEAD, *Procès et réalité*, trad. D. Charles *et al.*, Gallimard.
- WITTGENSTEIN, De la certitude, trad. J. Fauve, Tel Gallimard.
- WITTGENSTEIN, Le Cahier bleu et le cahier brun, trad. M. Goldberg & J. Sackur, Tel Gallimard.
- WITTGENSTEIN, Tractatus logico-philosophicus, trad. G.-G. Granger, Gallimard.
- WITTGENSTEIN, Recherches philosophiques, trad. F. Dastur et al., Gallimard.